

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**
Député d'Ille-et-Vilaine.

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **Emile Grimaud**

DIX-HUITIÈME ANNÉE

QUATRIÈME SÉRIE. — TOME V
(TOME XXXV DE LA COLLECTION)

1^{re} Livraison. — Janvier 1874.



NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

—
1874.

TABLE DES ARTICLES

	<i>Page.</i>
I. BERRYER, par M. <i>Edmond Biré</i>	5
II. L'INDIFFÉRENCE, par M. <i>Ernest Hello</i>	24
III. LES DÉBRIS DE QUIBERON (suite), par M. <i>Eugène de la Gournerie</i>	28
IV. SOUVENIRS DES GUERRES DE VENDÉE. — LE COMBAT DE BOISMÉ (1794), par M. l'abbé <i>Augereau</i>	49
V. LA MOUETTE DES GRÈVES, nouvelle bretonne, (suite), par M. <i>E. du Laurens de la Barre</i>	57
VI. NOTICES ET COMPTES RENDUS. — <i>La Vendée</i> , de M. <i>Eugène Loudun</i> , par M. <i>A. de Brem</i> . — <i>Vie de M. Meslé, curé-doyen de N.-D. de Rennes</i> , de M. <i>C. des Prez de la Ville-Tual</i> , par M. <i>A. de la Breure</i> . — <i>Poèmes civiques</i> , de M. <i>Victor de Laprade</i> , nouvelle édition, par M. <i>Emile Grimaud</i> . — <i>Œuvres musicales religieuses de M. le comte Fernand de Bouillé</i> , publiées par M ^{lle} <i>Schatz</i> . — <i>Histoire du B. Charles de Blois, duc de Bretagne</i> , par le R. P. <i>Dom Plaine</i>	68
VII. CHRONIQUE, par MM. <i>Louis de Kerjean</i> et <i>Alfred Biré</i>	79
VIII. BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE....	88

REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration de la *Revue de Bretagne et de Vendée* doit être adressé, *franc de port*, à M. ÉMILE GRIMAUD, Secrétaire de la Rédaction, place du Commerce, 4, à Nantes.

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**
Député d'Ille-et-Vilaine.

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **Emile Grimaud**

DIX-HUITIÈME ANNÉE

QUATRIÈME SÉRIE. — TOME V
(TOME XXXV DE LA COLLECTION)

ANNÉE 1874. — PREMIER SEMESTRE.



NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1874.

BERRYER

ŒUVRES DE BERRYER. — Première série : *Discours parlementaires* ;
I, II et III. (1830-1845) ¹.

I

Depuis trois ans, qui de nous ne s'est écrié plus d'une fois : « Où est Berryer ? » Qui de nous ne s'est demandé quel eût été le cours des destinées de notre pays si, au mois de février 1871, la majorité monarchique de l'Assemblée nationale était arrivée à Bordeaux, ayant à sa tête le grand orateur royaliste ! Au lieu de M. Thiers, de ses intrigues misérables et de son incomparable égoïsme, supposez Berryer, avec sa magnifique éloquence et son incomparable loyauté, quelle direction différente auraient prise les événements ! Au lendemain de la Commune, à la lueur de Paris en flammes, la voix de Berryer n'eût-elle pas suffi pour restaurer la Royauté dans cette même ville de Versailles, où elle s'était écroulée au bruit de la voix de Mirabeau ! Et plus récemment, après le rétablissement de l'union dans le sein de la Maison de France, ne se serait-il pas trouvé dans l'Assemblée une majorité unie, compacte, puissante, pour redire, après Berryer : *Vive le Roi !*

¹ Les Œuvres de Berryer se divisent en deux séries : 1^o les *Discours parlementaires*, 5 volumes in-8^o ; — 2^o les *Plaidoiries*, 4 volumes in-8^o. Les tomes I, II et III de la première série sont en vente. Les tomes IV et V paraîtront prochainement. Le prix de chaque volume est de 7 francs. On peut souscrire d'avance à la première série, moyennant 30 francs seulement pour les 5 volumes. — Chez Didier et C^o, libraires-éditeurs, Paris, quai des Grands-Augustins, 35.

Dieu ne l'a pas voulu. — L'ombre d'Hector apparut à Énée dans cette nuit funeste où tombaient les remparts de Troie, ces remparts que seul le bras d'Hector aurait pu défendre. De même, à cette heure sombre où nous sommes, où la parole de Berryer aurait pu être à la fois l'épée et le bouclier de la patrie, c'est son ombre seule qui se dresse devant nous, dans ces volumes récemment publiés :

Quantùm mutatus ab illo
Hectore, qui rēdit exuvias indutus Achilli,
Vel Danaum Phrygiis jaculatus puppibus ignes !

Combien différent de ce Berryer, qui descendait de la tribune couvert des dépouilles de Thiers, ou qui rejetait sur leurs vaisseaux en feu les révolutionnaires tremblants ! — Et pourtant, c'est bien lui encore, oui, c'est Berryer. Lisez ces pages froides et décolorées ; elles s'animent peu à peu, et bientôt, ému, entraîné malgré vous, vous les sentirez frémir sous vos doigts ; la tribune se redressera devant vous, et vous reverrez l'orateur tel qu'il était, avec sa belle tête fièrement posée, avec son regard pénétrant, sa voix harmonieuse, son geste si noble et si simple.

L'avouerai-je ? j'ai ouvert ce volume avec un sentiment de défiance. Je me disais : A quoi bon ? Il fallait entendre Berryer, il ne faut pas le lire. De cette parole brûlante, il ne reste plus que des cendres, et il ne faut pas remuer les cendres des morts. — Je me trompais. Sans doute, Berryer, comme Mirabeau, comme de Serre, comme tous les vrais orateurs, était puissant surtout par l'action, et l'action oratoire ne se retrouve plus dans les paroles imprimées : la lave se fige, quand l'éruption du volcan a cessé. Cela est vrai ; mais ce qui est vrai aussi, c'est que Berryer avait toutes les qualités de l'orateur, la logique, la netteté, la simplicité, l'élévation et la grandeur : toutes ces qualités sont là, vivantes, dans ces pages arrachées au *Moniteur* et que la postérité recueillera.

II

Le 26 janvier 1830, Berryer, éligible depuis quelques jours seulement, fut nommé député par les électeurs du collège départemental du Puy (Haute-Loire).

La session de 1830 s'ouvrit le 2 mars. Le projet d'adresse en réponse au discours du roi déclarait que le concours des vues politiques de la nation et du gouvernement était nécessaire, et que ce concours n'existait pas. Un amendement, qui maintenait la pensée du projet, mais qui tendait à en adoucir l'expression, fut présenté par M. de Lorgeril. Berryer repoussa et l'amendement et le projet d'adresse, comme portant tous deux atteinte aux droits de la couronne. Les débats de l'adresse avaient lieu, à cette époque, en comité secret. Le discours qu'il prononça, dans la séance du 16 mars 1830, ne fut par suite ni recueilli par la sténographie, ni reproduit par le *Moniteur*. Les journaux qui partageaient son opinion en donnèrent seulement une analyse assez développée, et c'est par cette analyse que s'ouvre le premier volume des *Discours parlementaires*. Lorsque Berryer descendit de la tribune, un des assistants s'écria : « Quel beau talent ! » — « Ne dites pas un talent, dites une puissance ! » reprit M. Royer-Collard, président de la Chambre des députés.

La Chambre des députés ayant été dissoute par ordonnance royale, le 16 mai 1830, Berryer fut réélu le 3 juillet par le collège départemental de la Haute-Loire.

Moins d'un mois après, la monarchie était renversée, et dans la séance du 11 août, appelé à prêter au nouveau roi serment de fidélité, il le motiva en ces termes :

« La force ne détruit pas le droit : la légitimité du pouvoir est un droit plus précieux pour les peuples que pour les races royales ; mais quand la force domine dans un État, les particuliers ne peuvent que se soumettre, et les gens de bien doivent encore à la société le tribut de leur efforts pour détourner de plus grands maux.

» Dans cette seule pensée, je crois de mon devoir de rester uni » aux hommes honorables en qui je reconnais des intentions salu- » taires à mon pays, et je me soumetts à prêter le serment qui est » exigé de nous. »

Généreuses et fortes paroles en qui se résument les pensées, les sentiments, le rôle de Berryer pendant toute cette période de sa vie

politique qui va de 1830 à 1848. Passer en revue ses principaux discours pendant ces dix-huit années, ce serait écrire l'histoire du règne de Louis-Philippe, et l'on comprend que nous ne pouvons ici l'entreprendre. Nous devons nous borner à indiquer les grandes lignes de sa vie et à montrer comment il resta fidèle à cette énergique et fière déclaration, que les éditeurs de ses *Discours* auraient pu leur donner pour épigraphe : *la Force ne détruit pas le Droit.*

Et tout d'abord, voyons dans Berryer le royaliste, l'homme inébranlable dans ses convictions, qui, seul en face d'une armée, lutte sans trêve, sans défaillance, et demeure invaincu.

Au mois de septembre 1830, M. Eusèbe Salverte demanda à la Chambre des députés de mettre en accusation les ministres de Charles X. Berryer combat la proposition et termine son discours par ces éloquents paroles :

« J'aurais bien moins encore la pensée de regarder les ministres comme exempts de tout reproche. Ah ! les plaintes trop légitimes qui s'élèvent contre eux ne sont pas seulement les plaintes de ceux qui demandent qu'on les condamne ! La couronne de l'héritier de tant de rois ! le caractère d'un prince loyal et humain, si douloureusement compromis, livré à de si vives accusations ! la longue paix et l'immense prospérité d'un grand peuple menacé de si désolants désastres ! Oui, ils sont coupables ! Mais vous ne pouvez pas vous faire leurs accusateurs, et je ne leur vois plus de juges sur la terre de France ! ! ! »

..... Dédaignant en ce moment les calculs de la politique, ses menaces, ses passions, ses intérêts si passagers, j'invoque ici, au nom de la justice, ces lois morales, éternelles, toujours puissantes, toujours vengées tôt ou tard sur la terre. Excité par le seul sentiment de mon honneur personnel, de l'honneur de la Chambre, de l'honneur de mon pays, je repousse la proposition d'accusation avec conviction comme avec liberté, sans affectation comme sans crainte. »

Le 15 mars 1831, il combat la proposition de M. Baude, relative au bannissement de Charles X et de sa famille. Le 16 novembre, il s'élève contre la proposition de M. de Bricqueville, qui demandait le bannissement à perpétuité, avec certaines aggravations et pénalités légales, de la branche aînée des Bourbons.

M. Portalis ayant proposé à la Chambre des députés l'abrogation

de la loi du 19 janvier 1816, en ce qui concernait la commémoration fériée du 21 janvier 1793, Berryer combattit cette proposition dans la séance du 23 décembre 1831 :

« Quel homme fut plus juste, quel monarque fut plus bienveillant que l'infortuné Louis XVI ? Quel prince a fait plus pour la liberté que Louis XVI, qui a péri victime des désordres, des abus de la liberté ? »

Et à ce moment, des murmures s'étant élevés, le grand orateur reprit :

« Messieurs, la question est grave. Au jour du jugement, il fut permis de parler des vertus de Louis XVI ; je ne vois pas que la Convention ait interrompu les défenseurs du roi. »

Telle était l'éloquence de Berryer, de l'homme qui a remporté les plus grands triomphes dont la tribune française ait été le théâtre, et qui a pu dire en toute vérité : « Messieurs, vous savez que je ne fais pas de phrases. » Sa parole s'élevait aux plus hautes cimes naturellement et sans efforts, parce que son éloquence puisait ses inspirations, moins encore dans son intelligence que dans son cœur.

En toute occasion, il réhabilite, il venge la politique de la Restauration, alors attaquée, il faut bien le dire, par l'immense majorité des députés, par M. Thiers principalement, ce qui était tout naturel, et, chose plus triste et plus grave, par M. Guizot. Berryer tient tête à tous ; il montre que jamais le drapeau de la France ne fut tenu d'une main plus habile et plus ferme ; que jamais nos finances ne furent plus prospères, et que si, dans la politique intérieure, de nombreuses fautes, peut-être inévitables, furent commises, au-dessus de toutes ces fautes, plane un rare sentiment de loyauté, de désintéressement et d'honneur. Aujourd'hui les débats sont clos, l'histoire a prononcé son arrêt, et, devant son tribunal, la Restauration a glorieusement gagné sa cause. Il restera à Berryer l'honneur de l'avoir défendue avec énergie, avec persévérance, en des temps où cette cause, abandonnée de tous, semblait irrévocablement perdue.

Ici les citations se pressent en foule sous ma plume ; il n'est presque aucun discours de Berryer, de 1830 à 1840, où il n'ait pris en main, avec une hauteur de vues et une chaleur de cœur égale-

ment admirables, la défense de la Restauration. Je me bornerai à rappeler un de ses premiers discours, celui qu'il prononça dans la séance du 9 décembre 1830, contre le projet de loi sur la restitution à l'Etat du fonds commun de l'indemnité accordée aux émigrés. Après avoir montré le caractère injuste, odieux et impolitique de la loi proposée, il releva en terminant une phrase de l'exposé des motifs du ministre des finances, — c'était M. Laffitte, — où il était dit que « les indemnitaires jouiraient des droits que leur assurerait une loi injuste, grâce à l'équité du parti *qui les avait vaincus*. »

« Que dans la chaleur de la discussion, s'écria Berryer, nous nous traitions de parti qui a succombé et de parti victorieux, je le conçois ; mais au nom du chef de l'Etat, de la part du ministère, réduire un parti à jouer le rôle de vaincu ! Sont-ce là les promesses qu'on nous a faites ? Est-ce que les vérités qui ont été jurées ne seraient que déceptions ? Tous, ne sommes-nous pas en France appelés à jouir de la même liberté d'opinion et de discussion ? Ne devons-nous pas tous marcher avec une égale fierté au milieu de nos villes ? A quelle classe destine-t-on cette existence de vaincus ? Elle serait intolérable, et je sens dans mes veines une âme française qui ne se résigne pas à accepter une vie si humiliante. »

En lisant ces simples paroles, ne vous semble-t-il pas voir Berryer dominant la Chambre de sa tête haute, le front superbe, les yeux indignés, la voix frémissante, et d'un geste superbe clouant à son banc le ministre attéré ?

III

Le royaliste fidèle était en même temps le défenseur convaincu des libertés nationales. Aussi bien, à ses yeux, la cause de la monarchie et celle de la liberté étaient inséparables.

« J'ai toujours pensé, écrivait-il le 2 août 1832, qu'un peuple qui n'est pas rassemblé d'hier, qui a traversé quatorze siècles, en développant avec un immense succès ses lois, son administration, ses arts, ses sciences, son industrie, en faisant sentir aux autres peuples la puissance de ses armes et la domination de son intelligence, n'en est pas réduit à chercher sa constitution et à se créer des maximes de gouvernement et de liberté. C'est dans cette longue vie d'un peuple que se consacrent les principes

immuables de sa constitution. C'est ainsi que la France a établi ses lois fondamentales. Telle est la loi qui règle en France l'ordre de succession au trône, telle est la maxime qu'aucun impôt ne peut être établi sans le consentement au moins médiat de ceux qui doivent le payer. Ainsi encore la liberté du commerce, la liberté de l'enseignement, l'indépendance de la religion et la liberté des cultes, sont des lois fondamentales de la monarchie française. C'est par suite de mon attachement à ces lois que j'ai protesté contre les votes du 7 août 1830, que j'ai combattu la centralisation administrative, le monopole des électeurs, à 300 fr. ou à 200 fr., et le privilège universitaire ¹. »

Dans la discussion du projet de loi sur l'organisation municipale (février 1831), Berryer demanda que « les maires et adjoints fussent nommés par le roi, ou en son nom par le préfet, sur une liste de trois candidats dressée par le conseil municipal ». Il défendit sa proposition dans la séance du 3 février et montra qu'elle n'introduisait pas un principe nouveau dans la législation française.

« Les édits de nos rois, vers la fin du siècle dernier, portaient que les maires ou majeurs seraient nommés sur une présentation de trois candidats faite par les échevins, les notables ou pères. Avant l'époque où Louis XIV rendit les fonctions municipales héréditaires en quelque sorte par la création de finances, le droit de présentation de trois candidats appartenait à un grand nombre de communes du royaume. C'étaient même les communes les moins favorisées par leurs indemnités ou privilèges ; dans presque toutes les autres, les nominations étaient faites directement par les habitants.

» Ce droit de nos communes est aussi ancien que la monarchie. On le retrouve dans toutes nos origines. C'est avec étonnement que j'ai entendu dire à un orateur qu'il ne fallait pas rechercher des institutions aux jours de la féodalité et au milieu de luttes sanglantes, où, nous a-t-on dit, *le brigand de la veille* voyait détruire ses établissements par *le brigand du lendemain*.

» En France, le droit des communes de s'administrer elles-mêmes a précédé le régime féodal, et la féodalité fut vaincue par le rétablissement et l'émancipation des communes, œuvre de nos rois ; car la liberté fut toujours en France un bienfait de l'autorité royale. »

Quelques jours plus tard, le 27 février 1831, il combattit, dans le cours de la discussion du projet de loi électorale, le système du suffrage direct et restreint et proposa le vote universel à deux degrés.

¹ Lettre de Berryer au directeur de la Gazette de France.

C'était le système que, dès 1815, M. de Bonald avait porté devant la Chambre des députés, et qu'avaient soutenu, en 1817, MM. de Villèle et Corbière.

Il se résumait dans un amendement ainsi conçu :

« Tout Français jouissant des droits civils et politiques, âgé de *vingt-cinq ans accomplis*, et inscrit depuis un an au moins sur les rôles de la contribution foncière, est membre de l'assemblée primaire de la commune où il a son domicile politique. — Les assemblées primaires sont convoquées par le roi dans chaque commune du royaume, à l'effet de nommer des électeurs; le nombre de ceux-ci est fixé, pour chaque commune, en raison de sa population, dans la proportion d'un électeur pour deux cents habitants. »

Nos législateurs sont aujourd'hui fort embarrassés à l'endroit de la réforme nécessaire, urgente, de la loi électorale; ils sont en présence du suffrage universel comme Œdipe devant le sphinx: s'ils ne trouvent pas le mot de l'énigme, ils seront dévorés. Le mot de cette redoutable énigme ne serait-il pas dans le système soutenu par Berryer? Ils feront sagement, en tout cas, avant de prendre un parti, de lire et de méditer le discours prononcé par le grand orateur le 27 février 1831.

La liberté d'enseignement avait été inscrite dans la charte de 1830. — Chose triste à dire! pendant dix ans, de 1830 à 1840, Berryer fut seul ou à peu près seul, dans la Chambre des députés, à réclamer l'exécution de ce solennel engagement. Dans un de ses plus beaux discours, le 6 janvier 1834, il demanda que cette promesse devint une réalité. « La liberté d'enseignement, disait-il, est le droit le plus sacré des familles: rien ne se peut concevoir au sein du foyer domestique de plus insupportable que ce monopole d'éducation qui ramène dans la famille un fils, désormais étranger à ses pensées, à ses sentiments, à ses opinions. »

La liberté religieuse, sœur de la liberté d'enseignement, trouva également dans Berryer un ardent défenseur. Dans le courant de la session de 1845, M. Thiers et plusieurs de ses collègues adressèrent au gouvernement une interpellation sur la situation des congrégations religieuses. Le but avoué de l'interpellation était l'expulsion de la compagnie de Jésus, signalée à l'opinion par les auteurs

de l'interpellation comme *une peste publique, que le gouvernement ne pouvait laisser subsister sans faillir à tous ses devoirs.*

Berryer devait répondre dans la séance du 3 mai. Dès le matin, le Père de Ravignan se dirige vers la rue Neuve-des-Petits-Champs, où demeurait l'illustre orateur. Celui-ci se promenait dans sa chambre et se préparait à la lutte. Le P. de Ravignan se jette au cou de Berryer et l'anime par l'espoir d'une récompense au ciel plutôt que du succès ici-bas. « Ah! sans doute, répondit Berryer, la cause est perdue, et cependant elle sera gagnée pour le présent. Je suis désespéré: je vois d'ici tous ces hommes au parti pris d'avance, comme un mur de marbre devant moi. Seulement, je suis indigne d'être l'avocat d'une pareille cause; ne me remerciez pas, mais priez pour moi. »

L'avocat fut digne de ses clients. — Nous détacherons de son discours la page suivante :

« Dans mes jeunes années, à la fin de 1795, la loi qu'on interprète si mal aujourd'hui était entendue autrement.

La Révolution avait frappé toutes les congrégations; la congrégation de l'Oratoire avait été dissoute et dispersée en 92, comme toutes les autres.

L'institut avait été anéanti; mais l'idée d'interdire à des hommes qui avaient vécu sous une règle la faculté de vivre en commun et d'appliquer leurs admirables lumières à l'éducation de la jeunesse, cette idée n'était pas venue alors. J'ai eu le bonheur, en 1795, de les trouver réunis dans leur maison, qu'ils avaient rachetée, y vivant comme particuliers, et y donnant l'éducation que j'ai reçue, grâce à Dieu, de leurs mains.

Ces hommes, on avait détruit leur ordre dans son caractère public, dans son existence légale; on ne leur a pas interdit la vie commune.

Il m'en souvient, je vous demande pardon, je ne pensais pas m'abandonner ici. C'est un des touchants, des nobles souvenirs de mes premières années. C'était dans les premiers jours du Consulat, je crois, mais certainement après la première campagne d'Italie. Nous étions nombreux dans cette maison sous la direction des religieux de l'Oratoire. Le Père Amboin avait été supérieur du collège d'Effiat, en Auvergne. Le premier Consul nous avait donné pour camarade son plus jeune frère, celui qui devait plus tard devenir roi de Westphalie.

Le vainqueur d'Italie vint à nos portes, à Dammartin, à une lieue de la maison de Juilly. Deux cent cinquante enfants, rassemblés par douze ou quinze Pères de l'Oratoire, allèrent au-devant du premier Consul. Je

vois encore cette belle figure, ces longs cheveux blancs, cette longue robe noire du Père Amboin, qui s'approche de lui : « Général, les maîtres qui ont formé Desaix, Casa-Bianca et Muiron, ont l'honneur de vous présenter leurs élèves. » — « Ils sont en bonnes mains », dit le vainqueur d'Italie. Et nous, qui savions sa gloire, il nous regardait comme pour nous encourager à respecter ces religieux qui nous avaient amenés auprès de lui.

L'ordre du jour proposé par M. Thiers fut adopté. La cause de la liberté religieuse et de la liberté d'enseignement était perdue, et cependant, — Berryer avait eu raison de le dire au Père de Ravignan, — un jour encore, et elle sera gagnée.

IV

L'éloquence de Berryer s'était brisée devant le parti pris de l'immense majorité de l'Assemblée, comme devant un mur de marbre. Mais il n'en allait pas toujours ainsi, et il arriva plus d'une fois que cet homme, isolé sur son banc, sans amis politiques dans la Chambre, sans autres armes que sa parole, renversa les Goliaths du ministère.

Le 10 mars 1831, il résumait dans un discours énergique les griefs des honnêtes gens contre le ministère Laffite, — qui avait laissé piller l'archevêché, — et trois jours après, un nouveau ministère était constitué sous la présidence de M. Casimir Périer.

A la suite de son premier discours contre le projet de loi relatif au traité conclu en 1831 avec les Etats-Unis (séance du 30 mars 1834), le duc de Broglie, ministre des affaires étrangères, et le général Sébastiani, ministre sans portefeuille, signataire du traité, donnèrent leur démission. Ce fut le signal d'une crise ministérielle qui, à travers plusieurs combinaisons éphémères, se continua jusqu'au 12 mars 1835.

Le 5 février 1836, dans la discussion de la proposition de M. Gouin, relative au remboursement des rentes, il battit M. Thiers et déterminait la démission du cabinet.

Au mois de mars 1837, son discours contre le projet de loi sur la disjonction décide le rejet de la loi et entraîne la chute du premier ministère de M. Molé.

Telle était l'irrésistible puissance de son éloquence que, dans la séance du 25 mars 1840, à la suite d'un discours où il avait combattu la politique de tous les ministères qui s'étaient succédé depuis le 7 août 1830, le *Moniteur* constate ce fait sans exemple dans notre histoire parlementaire : « L'honorable membre descend de la » tribune au milieu des applaudissements unanimes de l'Assemblée. » Aussitôt qu'il est de retour à sa place, tous les députés, à quelque » nuance qu'ils appartiennent, quittent leur banc et viennent » adresser à l'orateur les plus vives félicitations. — La séance est » suspendue pendant une demi-heure. »

Sans doute, dans les nombreux discours consacrés par Berryer à l'examen de la politique intérieure du gouvernement de juillet, sa parole frappait sans ménagement et sans pitié. L'histoire sera plus indulgente qu'il ne lui était permis de l'être pour des efforts souvent généreux et parfois habiles ; mais en même temps l'histoire reconnaîtra que l'illustre orateur du parti légitimiste s'était placé sur un terrain inattaquable. Il disait aux ministres : Vos efforts sont louables, vos intentions sont honnêtes, mais vous essaieriez vainement de vous soustraire aux conséquences des principes que vous avez posés. Vous avez posé la révolution dans vos prémisses ; il est inévitable que la révolution se retrouve dans la conclusion. — Lors de la discussion du projet d'adresse, le 6 janvier 1834, M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique, jeta cette interruption au travers de son discours :

« Avec ce principe, il n'y a pas de gouvernement possible. »

« M. Berryer. Eh ! qui vous dit le contraire ?... (interruption prolongée). — Oui, sans doute, il n'y a pas de gouvernement possible. Plus que vous, je suis convaincu de la réalité de vos embarras. Je les ai prévus, et c'est pourquoi j'ai protesté contre ce » que vous faisiez, et contre le principe que vous adoptiez. Mais il » est adopté, ce principe, adopté malgré moi, adopté pour être la » loi du pays. Je vis sous la loi que vous m'avez faite, et il serait » étrange que vous vinssiez me disputer les conséquences les plus » naturelles, les plus immédiates des lois que vous m'avez im- » posées. »

En montrant, dans chacun de ses discours, les conséquences funestes du principe révolutionnaire sur lequel reposait le gouvernement de juillet, Berryer était donc dans son droit. Il usait légitimement de ses avantages ; il faisait plus : il donnait à son pays d'utiles leçons, de grands enseignements ; il n'était pas seulement l'homme d'un parti, il était vraiment l'homme de la France.

Il l'était surtout, lorsqu'il abordait à la tribune les questions de politique étrangère. Jamais il n'était mieux inspiré que lorsqu'il invoquait ces sentiments de nationalité qui étaient imprimés au fond de son âme, la plus française qui fut jamais. Ses discours contre l'alliance anglaise, sur la question espagnole et sur la question d'Orient, demeureront comme des monuments de patriotisme et d'éloquence.

Écoutez-le se rendant ce témoignage, au début de son admirable discours du 16 janvier 1839, qu'il a toujours fait passer ayant les intérêts de parti les intérêts permanents de son pays :

« Je suis décidé, en cette grave matière, sur cette grande question des rapports de la France avec l'étranger, à m'exprimer avec une entière franchise ; et ce n'est pas tout que la franchise : il faut une entière indépendance, indépendance à l'égard de ses amis politiques, comme indépendance à l'égard de tous ses adversaires : cette indépendance, je l'aurai. Je vais parler, vous le reconnaîtrez, en faisant abnégation complète de tout sentiment et de tout esprit de parti.

En effet, Messieurs, il n'en est pas, dans ma pensée du moins, il n'en doit jamais être des relations de la France avec l'étranger, comme de toutes les questions, si profondes, si hautes qu'elles soient, qui peuvent nous diviser sur nos affaires intérieures. Quelque opinion, quelque système, quelque principe de législation qui triomphent dans le pays, quelque révolution qui se fasse, quelque gouvernement qui s'établisse, de quelque antipathie que l'on soit animé, on abdique sa nationalité, si on ne conserve pas le même sentiment sur nos affaires avec l'étranger, la même jalousie des intérêts de la France, de sa dignité ; si, dans le fond de son cœur, ami ou ennemi, on n'approuve pas ce qui profite à la dignité, à l'honneur, à la prépondérance de la France, on n'est pas citoyen, on n'est pas Français, on s'est abjuré soi-même.

Je sépare donc complètement de toutes nos questions, complètement du fond de mon cœur et toujours, car j'ai compris que c'était là le devoir

d'un bon citoyen, tout ce qui est relatif à la position de la France à l'égard de l'étranger. En tout temps et sous tous les régimes, je crois que je n'aurais pas eu un autre sentiment, et pour me montrer à vous tel que Dieu m'a fait, si je disais ici toute ma pensée, je rappellerais une époque d'horreur, de crimes, une assemblée vouée, par ses actes intérieurs, à l'exécration des gens de bien, dont le souvenir soulève encore tout cœur d'homme : eh bien ! je la remercie d'avoir sauvé l'intégrité du territoire. »

Lorsqu'il descendit de la tribune, M. Laffite lui adressa ces paroles : « Jusqu'ici, Monsieur Berryer, je vous admirais comme grand orateur ; je vous admire encore pour votre noble sentiment de nationalité ; je n'ai jamais entendu rien de plus national. »

Dans son discours du 25 mars 1840, il montre la Russie et l'Angleterre se créant en Orient de vastes empires :

« Voyez ce magnifique parallélisme politique et militaire qui s'étend depuis les frontières de la Tartarie jusqu'aux rives de la Méditerranée, entre deux nations qui doivent lutter un jour l'une contre l'autre.

Du fond du monde jusqu'à nos frontières, l'Angleterre établit sa parallèle guerroyante contre la Russie, qui la menace à son tour sur les frontières de ses magnifiques colonies de l'Inde.

Considérez ces grandes expéditions à cinq cents lieues de leurs frontières ; d'un côté, l'expédition de Caboul, de l'autre, la tentative de Kiwa. Voyez ces deux grandes nations marcher à travers le monde, pour dresser leurs lignes de précautions l'une contre l'autre. . . .

. . . . Et l'on est venu nous dire qu'après tout, la France est une puissance continentale, et qu'elle devait se borner là et renoncer aux possessions lointaines. Y a-t-on bien pensé ? Quoi ! Messieurs, la France ne sera qu'une puissance continentale, en dépit de ces vastes mers qui viennent rouler leurs flots sur ses rivages et solliciter en quelque sorte les entreprises de son génie ! »

« Cette image est fort belle, — ajoute M. de Cormenin, après avoir cité ce passage, — et Berryer, ainsi que tous les grands orateurs, affecte surtout le style figuré, dans les divers procédés de son éloquence ¹. » Rien n'est moins juste que cette appréciation. Berryer, bien loin d'affecter le style figuré, ne l'emploie que dans

¹ Livre des orateurs, par Timon (M. de Cormenin). II, 241.

des occasions extrêmement rares, et lorsqu'il lui arrive de se servir d'une image, c'est toujours de la façon du monde la plus naturelle, la plus simple et assurément la moins affectée.

Le discours sur la question d'Orient qu'il prononça en cette même année 1840 (séance du 1^{er} décembre), est peut-être son chef-d'œuvre. Il est difficile d'en rien détacher : tout se tient, en effet, dans les discours de Berryer ; les pensées s'enchaînent avec force ; le grand orateur va droit son chemin, sans s'arrêter pour placer une phrase à effet ou pour lancer une *tirade*. Rappelons cependant un ou deux passages :

« Votre influence en Orient, fortifiée, je dois le dire, par l'expédition de Grèce, et surtout par la prise d'Alger, avait des siècles d'origine ; elle avait été rajeunie par Napoléon dans la savante expédition d'Égypte. Cette influence, quel homme est allé en Orient sans la reconnaître, sans ouvrir son imagination à de magnifiques spéculations sur les avantages que la France pouvait y tirer de son ascendant, de son crédit, de son autorité morale, intellectuelle et guerrière dans ces contrées ? Qui ne l'a pas constatée ? et que devient-elle ? Messieurs, je n'aime point les vaines phrases, mais les idées m'appellent !

Messieurs, je l'entends, je l'entends, ce canon de Saint-Jean-d'Acre ; j'entends au fond de la Méditerranée le canon anglais qui brise Saint-Jean-d'Acre, devant lequel Napoléon s'était arrêté. Et vous allez entendre, aux rives d'une autre mer, un autre canon, qui vient vous annoncer l'arrivée des restes du prisonnier des Anglais. A ses funérailles et dans sa tombe même, est-ce que vous ensevelirez, sans gémir, sans protester, l'influence, l'ascendant qu'il vous avait conquis et que vous gardiez encore ? »

Et en un autre endroit, après avoir cité les paroles de lord Palmerston et de lord Ponsonby, consignées dans les dépêches de M. Guizot, alors ambassadeur de France à Londres : « Il viendra » une résolution anglaise et la France accédera.... Après beaucoup » d'humeur et de déplaisir, la France cédera, et l'affaire d'Orient » aura été réglée comme l'Angleterre l'aura voulu ! » Berryer s'écrie :

« Eh quoi ! Messieurs, il y a un pays au monde où les ambassadeurs entendent de telles paroles, où ils les écrivent et restent à leurs postes et deviennent ministres pour assister au jour où les choses s'accompliront

ainsi qu'elles ont été dites ! — Non, Messieurs, non ! ce n'est pas de la France qu'on a dit cela. Non, quoi que vous ayez fait, on n'a pas dit cela de la France, et ceux qui, au jour de nos plus grands désastres, ceux qui à Waterloo même ont vu comment tombaient nos guerriers, n'ont pas dit cela de la France, ce n'est pas de la France.... ce n'est pas d'elle qu'on a parlé.... »

Le premier lorsqu'il abordait les grandes questions de politique générale, Berryer était également le premier orateur de la Chambre dans les questions d'affaires. « Nul, a dit avec raison cette » fois M. de Cormenin, nul n'a approfondi mieux une question » d'affaires, n'en rassemble les détails avec une investigation plus » curieuse, n'en compose un ensemble plus savant et mieux » ordonné. » Il aimait ces questions, terrain neutre où il pouvait tendre la main à ses adversaires et se reposer des fatigues et des ardeurs de la lutte, où son esprit lumineux et juste apportait des solutions qui étaient presque toujours acceptées. Il les étudiait avec un soin infini et n'était jamais plus sûr de sa parole. « Je ne redoute » pas les interruptions, même sur les chiffres, disait-il le 15 mai » 1843, dans la discussion du projet de loi sur les sucres. J'ai » tellement étudié cette question, j'y ai tellement réfléchi que les » chiffres sont arrêtés dans ma tête aussi bien que les convictions » dans ma pensée, et les interruptions ne les effaceront pas. » Plus que personne, il a contribué à la création et au développement de nos grandes lignes de chemins de fer ; ses discours dans cette seule question rempliraient un volume entier. Sur le budget, sur la conversion des rentes, sur les lois de douanes, il éclairait, il entraînait, il passionnait la Chambre. A la fin de son discours du 15 mai 1843 sur la question des sucres, le *Moniteur* constate que la Chambre retentit d'*applaudissements prolongés*. Mais où il se surpassa lui-même ce fut dans la discussion des 25 millions réclamés par les États-Unis (séance du 15 avril 1835). Voici ce qu'écrivait le lendemain, le journal *le Temps*, qui était cependant l'adversaire politique de Berryer : « L'admirable orateur a su pendant trois heures » exciter et réveiller sans cesse l'attention de l'Assemblée, rendre » intelligible pour tout le monde cette vaste et difficile question du

» traité d'Amérique, en présenter toutes les parties sous un jour
 » nouveau, dominer, subjuguier ses adversaires et la Chambre par
 » la puissance de son argumentation et l'ascendant de son éloquence.
 » Usant des immenses ressources d'une mémoire prodigieuse, on
 » l'a vu classer dans un ordre lumineux toutes les questions subsi-
 » diaires de politique, d'histoire, de diplomatie, de commerce,
 » d'argent, qui se rattachaient à cette grande discussion. — De
 » nombreux documents étaient entassés autour de lui sur la tri-
 » bune ; il les interrogeait tour à tour, combinait, accumulait les
 » textes, rendait les chiffres oratoires et les notes diplomatiques
 » éloquentes, mettait en émoi tous les ministres, leur apprenait à
 » lire dans les mémoires et les tableaux qu'eux-mêmes avaient
 » publiés et confondait leurs interruptions par ses répliques étin-
 » celantes d'esprit, écrasantes de logique. »

V

Il faut nous arrêter et résumer l'idée que nous ont laissée de Berryer les trois premiers volumes de ses *Discours*. Ils vont de 1830 à 1845 seulement, mais cette période a été la plus brillante de sa carrière, celle où son génie s'est développé avec le plus d'éclat.

Je voudrais éviter l'exagération, — elle serait bien mal venue à propos d'un homme qui était la simplicité même ; — mais je dois dire que je cherche vainement quelle est celle des qualités de l'orateur qui manquait à Berryer.

Et d'abord, les qualités extérieures : il les avait toutes, la noblesse du port, la beauté du visage, l'harmonie de la voix. « On devinerait, rien qu'à le voir, — écrivait de lui un bon juge, dans le journal *le Droit*, le 20 juin 1838, — on devinerait, rien qu'à le voir, l'un de ces hommes forts auxquels a été octroyé par le ciel le magnifique don de l'éloquence. Il porte écrit sur son front large et découvert le signe du génie et de l'inspiration oratoire. » — Dans les *Dialogues sur l'éloquence*, de Fénelon, son interlocuteur lui dit : « Vous nous avez parlé des yeux ; ont-ils leur éloquence ? » et Fénelon de répondre : « N'en doutez pas, Cicéron et tous les autres anciens l'assurent. Rien ne parle tant que le visage, il exprime

» tout ; mais dans le visage, les yeux font le principal effet. » Les yeux de Berryer étaient admirables.

Puisque j'ai commencé à citer Fénelon, je continuerai et mon lecteur ne s'en plaindra pas. « Démosthène mettait l'action au-dessus de tout. Plus l'action et la voix paraissent simples et familières dans les endroits où l'on ne fait qu'instruire, que raconter, que s'insinuer, plus préparent-elles de surprise et d'émotion pour les endroits où elles s'élèveront à un enthousiasme soudain. » — Tout cela s'applique de point en point à l'action oratoire de Berryer, pleine à la fois de simplicité et de grandeur. Ecoutez encore Fénelon peignant Démosthène, ou plutôt Berryer lui-même : « Démosthène parlait bien autrement contre Philippe... Il émeut, il échauffe et entraîne les cœurs : il est trop vivement touché des intérêts de sa patrie pour s'amuser à tous les jeux d'esprit d'Isocrate ; c'est un raisonnement serré et pressant, ce sont des sentiments généreux d'une âme qui ne conçoit rien que de grand ; c'est un discours qui croît et se fortifie à chaque parole par des raisons nouvelles ; vous ne sauriez le lire sans voir qu'il porte la patrie dans le fond de son cœur : c'est la nature qui parle elle-même dans ses transports ; l'art est si achevé qu'il n'y paraît point ; rien n'égalait jamais sa rapidité et sa véhémence. »

Je sais bien qu'on reproche aux discours de Berryer de renfermer des incorrections de langage, des négligences, et parfois des impropriétés de termes. Ce reproche est fondé ; je demande seulement à ceux qui le font d'entendre la réponse de Fénelon :

« On trouvera sans doute dans son discours quelque construction peu exacte, quelque terme impropre ou censuré par l'Académie, quelque chose d'irrégulier, ou, si vous voulez, de faible et mal placé, qui lui aura échappé dans la chaleur de l'action. Il faudrait avoir l'esprit bien petit pour trouver que ces fautes-là fussent grandes ; on en trouvera de cette nature dans les plus excellents originaux. Les plus habiles d'entre les anciens les ont méprisées. Si nous avions d'aussi grandes vues qu'eux, nous ne serions guère occupés de ces minuties. Il n'y a que les gens qui ne sont pas propres à discerner les grandes choses qui s'amuse à celles-là. »

Et un peu plus loin :

« Les discours de Démosthène, tels qu'ils sont sur le papier, » marquent bien plus la sublimité et la véhémence d'un grand » génie accoutumé à parler fortement des affaires publiques, que » l'exactitude et la politesse d'un homme qui compose. »

Un grand génie accoutumé à parler fortement des affaires publiques : quelle admirable et juste définition de Berryer !

« Depuis Mirabeau, a dit M. de Cormenin, personne n'a égalé Berryer. » Cela est vrai. Ce qui ne l'est pas moins, c'est que Berryer a surpassé Mirabeau. Et ici j'invoquerai l'autorité d'un grand orateur, d'un homme qui a entendu Mirabeau et Berryer, M. Royer-Collard. Il disait à un de ses neveux, M. Genty de Bussy, dont Alfred Nettement a recueilli le témoignage : « J'ai entendu Mirabeau dans sa gloire, j'ai entendu M. de Serre et M. Lainé. Aucun n'égalait M. Berryer dans les qualités principales qui font l'orateur ¹. »

Un mot en finissant sur l'édition des *Discours parlementaires*, qui nous a fourni l'occasion de cette étude, hélas ! si incomplète.

M. Mercier de Lacombe, membre de l'Assemblée nationale, et M. de Fallois, membre du barreau de Paris, ont donné leurs soins à cette édition. Chaque discours est précédé d'un sommaire rapide, mais toujours exact, qui le replace dans la situation même au milieu de laquelle il a été prononcé. Je n'y ai relevé qu'une toute petite inexactitude. A la page 420 du tome I il est parlé de l'ordonnance royale, *en date du 15 mai 1834*, qui prononça la dissolution de la Chambre des députés. Cette ordonnance est du 25 mai et non du 15.

Qu'il me soit permis, en vue d'une nouvelle édition, de former un ou deux petits *desiderata*.

Au tome I, page 97, — dans le discours du 27 février 1831 sur le projet de loi électorale, — je trouve cette parenthèse :

(M. Berryer donne lecture d'un passage d'un discours de M. de Corbière, prononcé en 1817.)

Pourquoi n'avoir pas reproduit ce passage ? Je sais bien que le

¹ *Berryer au barreau et à la tribune*, par Alfred Nettement, page 47.

Moniteur de 1831 se borne lui-même à la parenthèse ci-dessus, mais ce n'est pas une raison pour ne pas compléter le discours de Berryer, dans une édition définitive de ses œuvres. Le passage du discours de M. de Corbière est cité *in-extenso* par Alfred Nettement, à la page 29 de son *Appel aux Royalistes contre la division des opinions* (1844).

Tome I, page 320, séance du 9 avril 1833, je lis ce qui suit :

« Après une discussion très-vivée dans laquelle un orateur, faisant allusion à la plaidoirie de M. Berryer dans le procès de » M. de Châteaubriand poursuivi pour son *Mémoire sur la captivité de M^{me} la duchesse de Berry*, lui avait reproché d'avoir » attaqué « avec un talent admirable, mais aussi avec une audace » tout aussi grande la royauté de Juillet », la parole fut donnée à » M. Berryer. » — Pourquoi se servir de ce terme vague : *un orateur* ? Pourquoi ne pas dire : *M. le comte Jaubert*. M. le comte Jaubert a bien trop d'esprit pour s'en fâcher.

Je voudrais enfin, et ici je suis assuré d'être l'interprète de tous ceux qui liront ces beaux volumes, je voudrais que l'on y trouvât, au frontispice, le portrait de Berryer : le lecteur qui l'aura ainsi sans cesse sous les yeux croira le voir et l'entendre encore !

Un dernier vœu : puissent les amis et les éditeurs de Berryer nous donner prochainement les deux derniers volumes de ses *Discours parlementaires* et la seconde série de ses œuvres, les *Plaidoiries* ! Puisse M. Mercier de Lacombe ne pas nous faire attendre trop longtemps la *Vie de Berryer*. — Plus que jamais, à l'heure où nous sommes, nous avons besoin de puiser des leçons, des enseignements, des espérances, dans la vie de ce grand orateur, de ce vrai patriote, de cet homme de bien.

EDMOND BIRÉ.

L'INDIFFÉRENCE

Quel livre profond, original, et surtout pratique, on ferait sous ce titre : *Les Crimes par omission !* Crimes non pas seulement oubliés, mais inconnus ; crimes inconnus du criminel, quelquefois inconnus des victimes. Crimes qui donnent la mort et qui ne font pas de bruit. Crimes qui comptent pour rien dans notre actuel aveuglement et qui diront leurs noms dans la vallée de Josaphat. — « J'avais faim, et vous ne m'avez pas donné à manger ; j'avais soif, et vous ne m'avez pas donné à boire. J'étais prisonnier, et vous ne m'avez pas visité, etc., etc. »

Comment ne remarque-t-on pas plus souvent sur quels crimes insistent les paroles du dernier jugement ? Ce sont les crimes par omission.

L'homme qui, ayant découvert dans sa vie ces crimes par omission, aurait l'étrange courage et la sublime intelligence de s'en repentir d'une façon digne d'eux, s'élèverait peut-être tout à coup à des hauteurs morales tout à fait extraordinaires.

Les crimes par omission sont l'acte de l'Indifférence.

Les victimes les plus ordinaires de l'Indifférence sont Dieu, le pauvre et l'homme de génie.

C'est pourquoi, dans les paroles du jugement dernier, Dieu parle en pauvre. Il ne parle pas en maître, il parle en mendiant.

Dieu, le pauvre et l'homme de génie parcourent le monde en mendians ; nulle part ils n'ont droit de cité. Pour eux, la foule est un désert, et il n'y a pas de place dans les hôtelleries. C'est à eux qu'il faut demander le nom de l'Indifférence. C'est à eux

qu'il faut demander comment tue l'homicide par omission. Dieu, le malheureux et l'homme de génie connaissent la tournure et le regard de ce passant pressé qui s'appelle l'Indifférence. L'Indifférence est une personne qui n'a pas le temps. Elle a toujours d'autres affaires.

La Charité est celle qui a le temps.

Rien ne gêne l'Indifférence comme un homme qui prend au sérieux les actes que l'on fait et ceux que l'on omet de faire.

L'Indifférence, comme ces criminels endurcis, de loin en loin troublés dans leur nuit par un éclair, l'Indifférence ferme les yeux pour ne pas voir ses crimes. Et, comme elle est toujours pressée, sa hâte éternelle protège son aveuglement contre les surprises de sa conscience.

Si on priait une toupie ronflante de s'arrêter par complaisance, dans la crainte de blesser quelqu'un, elle répondrait : « Je n'ai pas le temps ; voyez quel bruit je fais et comme je tourne vite ! »

Dans le conflit des affaires, la chose qu'on oublie le plus, c'est l'importance respective de ces affaires différentes. Les hommes ne daignent pas y réfléchir ; mais leur instinct les pousse à donner leur attention aux choses, en raison inverse de leur importance. L'Indifférence a toujours le temps de s'occuper des petites choses. Un petit scandale qui se passera dans le lieu le plus bas de la société remplira pendant quelque temps ses chroniques et ses annales. De quelle couleur étaient tel jour les cheveux de telle ou telle demoiselle ? L'Indifférence s'appesantit longtemps, lourdement, sur les histoires sans lendemain. Mais qu'un grand acte s'accomplisse le même jour et sollicite une place au soleil, la plus petite, la plus humble, car la grandeur est timide, l'Indifférence n'a plus le temps. Dans sa stupidité impitoyable, elle fait ce qu'elle peut pour assassiner les grandeurs agonisantes. Un instinct secret la pousse à faire froidement la chose la plus cruelle, et, quand elle l'a faite, elle ne s'en aperçoit pas. Car voici un de ses caractères : elle est incorrigible.

L'Indifférence, qui n'est pas dépourvue de goût pour les choses basses, n'est pas dépourvue de haine pour les choses hautes. Ce goût et cette haine, au lieu de la tuer l'aliment. Elle a, pour ceux qu'elle égorge, une haine instinctive; elle leur reproche d'être égorgés.

Elle trouve que les gens assassinés sont ennuyeux : ils crient.

Et même, s'ils étouffent leurs cris dans leur poitrine, on devine encore qu'ils ont envie de crier.

C'est déjà beaucoup trop ; ils ont envie de crier ; c'est un reproche qui déplaît. L'Indifférence, qui les assassine, ne leur pardonne pas cette tentation de crier, qu'elle leur suppose et qui la gêne.

Si l'homme assassiné par l'Indifférence parle, il a tort. S'il crie, il a tort. S'il se tait, il a tort. S'il trouvait le moyen de n'être plus, de n'avoir jamais été, de supprimer son existence dans le passé, dans le présent, dans l'avenir, alors l'Indifférence lui reprocherait cet anéantissement comme bizarre, exceptionnel et peut-être orgueilleux.

Je disais tout à l'heure que la grandeur est timide. Elle a de bonnes raisons pour être timide. Plus l'homme est bas, plus il a d'aplomb. Celui qui ne voit rien, qui ne sait rien, qui ne sent rien, semble avoir ici-bas la conscience de sa force. Tout lui est dû, et il ne doit rien. Il est le loup, et l'autre, c'est l'agneau.

Ce qu'il y a de plus tremblant dans la nature humaine, c'est le sentiment d'une force trop haute. Cette force devient égale à la faiblesse absolue, parce que la sphère où son activité s'exercerait est inaccessible aux hommes ordinaires. C'est pourquoi l'action et le mouvement lui sont généralement interdits. L'attitude et le regard de l'aigle en cage font passer devant le regard de l'esprit des horizons pleins de montagnes, et des espaces pleins de grandeurs. Mais plus la vision est haute, plus la cage paraît petite, et plus la captivité de l'aigle est cruelle. Plus ses ailes sont énormes, plus son mouvement de tête est grave, quand il se détourne, plus son regard est profond, plus l'aigle est impuissant, parce que la cage est là.

Et peut-être dans cette cage joue un moineau, qui va passer entre les barreaux et s'envoler à son aise, insolent de liberté.

Je me résume : il y a plus de crimes commis par négligence que de crimes commis par scélératesse. Il faut beaucoup d'attention pour ne pas devenir homicide.

Homicide ! combien sont homicides qui ne le savent pas ! L'homicide sans le savoir nous coudoie dans les rues ! Et, au jour du jugement dernier, ceux qui seront à gauche diront d'un air étonné :

« Quand est-ce, Seigneur, que vous avez eu faim, et que nous ne vous avons pas donné à manger ?... »

On est homicide par pensée, par parole, par action et par omission.

L'homicide par omission est le plus inaperçu, et par là même le plus fréquent de tous.

ERNEST HELLO.



LES DÉBRIS DE QUIBERON *

III

Un historien breton, qui appartient à l'opinion révolutionnaire modérée, a écrit sur les *suites* de Quiberon quelques phrases qui ont leur prix et qu'il est bon de connaître. Après avoir parlé des 78 condamnés qui furent fusillés le 13 thermidor (31 août) au-dessus de l'Ermitage, il continue ainsi : — « *D'autres détachements devaient ainsi se succéder*; car les administrateurs du district d'Auray avaient pris une délibération, en date du 10, pour que l'on évacuât une partie des prisonniers entassés dans les églises de la ville, où ils mouraient de faim ou frappés d'une maladie épidémique qui s'y était déclarée. Blad a, en effet, prescrit par son arrêté, en date du 11, que 3,000 prisonniers seraient immédiatement transférés d'Auray à Vannes, et ce fut aussi alors que ce représentant, guidé par des vues d'humanité, prescrivit la *mise en liberté* des jeunes gens pris à Quiberon, qui seraient âgés de moins de seize ans ¹. »

Ne semble-t-il pas que l'humanité des administrateurs du temps et des représentants du peuple était des plus faciles à émouvoir ? Les prisonniers sont entassés dans les églises ; ils y meurent de faim et de maladie ; vite on les évacue à l'Ermitage ! Des jeunes gens de moins de seize ans se trouvent sous les verrous ; vite on les met en liberté ! Mais où donc M. Duchâtellier

* Voir la livraison de novembre 1873, pp. 348-377.

¹ *Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne*, par A. Duchâtellier, t. V, p. 158.

a-t-il pris cette libération soudaine, dont ne parle pas l'histoire ! Dans son imagination ; pas ailleurs.

Disons d'abord qu'il ne fut jamais question des jeunes gens de moins de seize ans, par la raison très-simple qu'il n'y en avait pas, ou qu'il y en avait très-peu : Le Lart peut-être, Le Vaillant, Dondel ¹. Les jeunes gens dont il fut question furent ceux qui avaient quitté la France *avant l'âge de seize ans accomplis*, c'est-à-dire qui n'avaient pas, en 1795, plus de vingt ans ou vingt et un ans, suivant l'époque de leur émigration.

Ceci bien établi, nous ajouterons que l'humanité de Blad tarda un peu à se manifester ; car nous trouvons, à la date du 10 thermidor (29 juillet), trente et quelques condamnations prononcées et exécutées, à Quiberon, contre des individus de tout âge. Les jeunes gens de vingt et un ans et au dessous y figurent au nombre de dix, près d'un tiers. Je les nomme : *Dus-sautoir*, *Delecroix* et *Vosseur*, trois ouvriers du Pas-de-Calais, qui n'avaient chacun que vingt ans, l'arrêt l'atteste ; *Fesselier*, un étudiant d'Ille-et-Vilaine, et *Priez*, un ouvrier du département du Nord, qui n'avaient également que vingt ans ; *Cony*, *La Groye* et *Sico*, indiqués, le premier, comme linier, le second, comme étudiant, le troisième, comme domestique, et ayant chacun vingt et un ans ; *Moëlon*, un autre domestique, qui est marqué comme n'ayant que dix-sept ans et demi, et *Javel*, un aide-chirurgien de Lyon, qui avait suivi son père, chirurgien lui-même. Le greffier ajoute à son nom : *18 ans* !

Voilà quelle était l'humanité ! Les médecins eux-mêmes, qui sont respectés sur tous les champs de bataille, les mineurs qui suivent leur père, sont fusillés comme les autres. Le 11 thermidor (31 juillet), Blad se laissa vaincre, je le sais, par les larmes d'une jeune fille, d'une sœur, et signa un arrêté, qui ordonnait de surseoir au jugement des jeunes gens compris dans la catégorie dont nous avons parlé ². Cet arrêté lui fait assurément

¹ Il y en avait bien quelques autres, Armand de Talhouët, par exemple, qui n'avait que quatorze ans ; mais officiers et soldats avaient été les premiers à les faire échapper.

² Voir aux *Annexes*.

honneur; mais enfin le sursis n'était pas un acquittement et n'avait nullement pour conséquence une mise en liberté, même provisoire. On peut s'en convaincre en lisant les arrêts: « Vu la lettre des représentants du peuple du 11 thermidor, qui ordonne de ne pas mettre en jugement les jeunes gens émigrés avant l'âge de 16 ans révolus, la commission ordonne que les dénommés ci-après seront détenus jusqu'à ce que les représentants du peuple aient autrement ordonné. »

Ainsi parlait l'une des commissions de Quiberon, le 15 thermidor. Les autres ne parlaient pas autrement. — « Conformément à l'arrêté du représentant du peuple, Blad, du onze de ce mois, disait une des commissions de Vannes, la commission ne met point en jugement et réincarcère, jusqu'à plus amples informations, les nommés, etc. »

Quelques autorisations de sortie furent ensuite données par le général Lemoine, nous l'avons dit, mais en très-petit nombre, et encore sous la caution de personnes connues, le plus souvent même sous la garde d'un planton. Nous avons cité Louis de Talhouët et Louis de Vélard; nous pouvons citer encore Paul Le Vaillant, qui avait été grièvement blessé le 16, et Louis Boguais de la Boissière, que son intelligence, son talent pour le dessin et sa belle écriture firent employer à l'état-major. Que devinrent-ils lors de la révocation du sursis par la Convention? Boguais ne fut pas plus sauvé par les relations qui s'étaient établies entre lui et le général Lemoine, que Le Vaillant par ses quatorze ans et par les coups répétés, qui lui avaient enlevé un père et un frère¹. Ce fut dans les fossés du Bondon et du Grador que l'humanité de la République rendit à ces jeunes gens la liberté².

¹ Tous les deux tués le 16 juillet.

² M. d'Antrechaux ajoute au fait de la mort de Boguais de la Boissière, qu'il ne nomme pas d'ailleurs et dont il ne savait même pas le nom, des détails qui manquent, je crois, d'authenticité. Suivant lui, Boguais aurait dîné habituellement à la table du général, qui, le dernier jour, but à sa santé, puis le fit prendre et fusiller sous ses fenêtres. Ceci est tout au moins inexact. Boguais fut de la grande fournée du 8 fructidor, qui fut fusillée au Bondon.

A ce navrant spectacle de mineurs condamnés, sans qu'aucune circonstance atténuante fût admise, aucune défense autorisée, nous pouvons ajouter celui de vieillards que ni leurs cheveux blancs, ni leurs longs services ne purent faire absoudre. Ecoutez cette liste lugubre. Je l'emprunte à une seule audience, celle du 13 thermidor, à Saint-Pierre de Quiberon.

« Par-devant nous, Emmanuel-Joseph Diune, chef de bataillon, Joseph-Philippe Forgeois, capitaine, etc., ont comparu :

» Thomas Imbert, âgé de soixante ans... , ci-devant garde du corps et soldat dans la compagnie des vétérans émigrés ;

» François-Marie Le Roy de Méricourt, âgé de soixante-quatre ans, ancien officier du 41^e régiment, chevalier de Saint-Louis, soldat dans les vétérans émigrés ;

» Adrien Desfontaines, âgé de soixante-quatre ans, soldat dans les vétérans émigrés ;

» Nicolas-Jacques Ballet de la Chenardière, âgé de cinquante-six ans, ancien mousquetaire et soldat aux vétérans émigrés ;

» Théodore-Barthélemy Duplessis, âgé de cinquante-six ans, ex-capitaine au 52^e et soldat aux vétérans émigrés ;

» Jean-Jacques Lustrac, âgé de soixante-quinze ans, ci-devant capitaine au régiment d'Agénois et soldat dans les vétérans émigrés ;

» André-Emmanuel de Salignac-Fénelon, âgé de quatre-vingts ans, ci-devant porte-étendard des chevaliers-légers de la maison du roi, soldat dans les vétérans émigrés... »

Je m'arrête; il y a quinze de ces vieux braves qui, après avoir porté l'épée, s'étaient réduits au fusil du soldat pour donner l'exemple, plus encore que pour porter des coups. Eh bien! qu'en fera la commission militaire? que fera-t-elle de ce vénérable héritier du nom de Fénelon, que l'histoire jusqu'ici n'a pas même mentionné, et qui se souvient encore, à quatre-vingts ans, d'avoir été porte-étendard des chevaliers-légers de la maison du roi? Craindra-t-elle pour la République jusqu'à ces restes d'un passé glorieux? Apparemment, car l'arrêt est sans pitié,

comme sans respect : « Les condamne à la peine de mort et déclare leurs biens acquis à la République ⁴. »

Reprenons maintenant le récit *impartial* de M. Duchâtellier. Je dis *impartial*, car M. Duchâtellier a la prétention et, je veux croire, la volonté de l'être ; mais, tout en possédant de nombreux documents inédits, il connaît assez peu ceux qui sont entre les mains de tout le monde. C'est un malheur quand on écrit l'histoire.

M. Duchâtellier constate ce que j'ai déjà dit, que, dès le 21 thermidor (8 août), on comptait, dans la seule ville de Vannes, CINQ CENTS émigrés ou chouans qui avaient subi la peine de mort ; puis il ajoute : « Longtemps fusillés sur la Garenne, on les avait successivement dirigés vers l'Ermitage et l'Armor, parce que l'administration municipale se plaignit de ce que le grand nombre de victimes immolées sur la Garenne laissait le sol couvert d'une énorme quantité de sang, que les chiens ne pouvaient épuiser, malgré qu'ils vissent tous les jours s'en regorger au milieu des cadavres qui restaient plusieurs heures dépouillés à la vue du peuple, faute de pouvoir les enlever assez promptement pour les porter jusqu'au cimetière. »

Mais qui donc vraiment les dépouillait ? qui donc les laissait dépouiller ? Et sait-on quels étaient ces cadavres ? Ceux de M^{sr} de Hercé, évêque de Dol, et des prêtres qui périrent avec lui, ceux du comte de Sombreuil, de M. Petitguyot et de M. de la Landelle ; car, bien qu'en dise M. Duchâtellier, il n'y eut qu'une seule fusillade sur la Garenne, celle du 10 thermidor. Le récri public fut tel qu'il fallut éloigner de si abominables scènes.

M. Duchâtellier expose ici, comme circonstance atténuante, que toutes les mesures de célérité étaient prises et suivies dans ces tristes exécutions, tellement qu'on avait soin de lire aux condamnés leur arrêt en chemin, afin que leur exécution ne fût

⁴ Nous aurions voulu donner quelques détails sur cet André-Emmanuel de Salignac-Fénelon, ce vaillant porte-drapeau, dont l'âge n'avait ni glacé le sang ni attiédi le zèle ; mais nos recherches ont été vaines. On ne sait plus qu'une chose au pays qu'il habitait (Cellefrouin, dans l'arrondissement de Ruffec), c'est qu'il n'avait ni enfants, ni parents proches.

pas retardée. Il paraît qu'on était moins pressé avec leurs cadavres.

« Des scrupules et de l'hésitation, poursuit-il, ne tardèrent point cependant à se manifester dans les commissions. Dès le 12 thermidor, Lemoine s'en plaignit au Directoire du département. Le lendemain, il déclara formellement que les quatre commissions instituées par lui, se trouvant effrayées de la responsabilité que quelques personnes leur avaient fait envisager, ne voulaient plus continuer leurs fonctions et qu'elles se croyaient quittes après le jugement des émigrés. — Les présidents de ces commissions étaient Bodo, Bouillon, Le Vieux et Desquieux. — Lemoine ajouta que les commissions établies à Auray avaient suivi la loi du 30 prairial (qui punissait de mort les émigrés et leurs complices), tandis que les autres étaient indécises si elles appliqueraient cette loi ou celle de brumaire (qui admettait les circonstances atténuantes pour les chouans, comme ayant été entraînés). Le 20 thermidor, en effet, les commissions militaires de Vannes cessèrent de s'assembler, et leurs présidents, s'étant réunis pour délibérer de leurs scrupules, s'adressèrent à l'administration départementale, à l'effet d'avoir son avis sur celle des deux lois qu'il convenait d'appliquer aux chouans pris dans les lignes de Quiberon. »

Cette démarche prouve, une fois de plus, la répugnance avec laquelle, je l'ai déjà dit, l'armée se prêtait aux exécutions qu'on exigeait d'elle ⁴. Sans doute, l'administration départementale va se prononcer dans le sens de la modération. C'était elle, il est vrai, qui avait provoqué, par un arrêté du 7 thermidor, l'éta-

⁴ Ce qui le prouve plus encore, c'est l'assimilation des domestiques aux mineurs, qui les fit presque tous profiter du sursis ; c'est aussi une certaine largeur dans l'interprétation de l'arrêté de Blad. Quelques-unes des commissions militaires ne regardèrent pas l'âge de trop près et accordèrent le sursis à Marc Villebois, notamment, et au jeune comte de Rieux, qui, d'après l'arrêt, avaient 22 ans (le comte de Rieux en avait réellement 27). Pourquoi faut-il ajouter, par contre, que d'autres commissions se montrèrent impitoyables et condamnèrent, par exemple, le 12 thermidor, c'est-à-dire le lendemain de l'arrêt de Blad, le jeune de la Houssaye, blessé mortellement le 16, et qui, de plus, n'avait que 19 ans ?

blissement des commissions militaires et réclamé l'exécution de la loi dans toutes ses rigueurs ; mais depuis lors tant de sang avait coulé !

L'administration répondit néanmoins, le 25, qu'elle ne pouvait se permettre de porter des décisions judiciaires, ni de donner un avis dans la question. M. Duchâtellier ajoute : « Quelques mouvements s'étant manifestés sur les entrefaites parmi les prisonniers détenus aux Ursulines, et le bruit s'étant, d'autre part, répandu que la ville serait prochainement attaquée, Lemoine se décida, le 27 thermidor, à casser les commissions qu'il avait instituées. . . . Ainsi se cloaient ces scènes de deuil qui se seraient encore prolongées sans la résolution des militaires qu'on avait chargés des vengeances de la loi¹. »

Que Lemoine ait cassé les commissions portées à l'indulgence, le fait est parfaitement vrai. Mais n'aurait-il pas profité précisément des bruits répandus pour en créer de nouvelles ?

Nous sommes, remarquez-le bien, au 28 thermidor (15 août). Que se passa-t-il donc après ? Est-il vrai, comme l'affirme l'historien cité, que les exécutions se ralentirent, qu'Auray et Vannes ne furent plus troublés par les fusillades qui se succédaient avec tant d'activité depuis un mois ? Rappelez-vous l'affreux massacre du jour de la Saint-Louis (8 fructidor), et celui du lendemain, celui du surlendemain ! C'est par fournées qu'on évacue ces jeunes gens que l'humanité de Blad avait rendus, disait-on, à la liberté. Le 12, le 13, le 14, le 15, le 16, le 17 fructidor, on continue de tuer. Parmi les victimes de ce dernier jour, j'aperçois un jeune Vendéen, Louis-François-Henri de la Bassetière, dont un frère avait déjà été fusillé le 11 thermidor et dont les quatre autres bravaient la mort au même moment en Vendée ou par-delà le Rhin². Le nombre total des fusillés de fructidor ne s'éleve pas à moins de 167. Voilà comment les scènes étaient closes !

¹ Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne, t. V, pp. 160 et seq.

² Voir ci-après la Liste des victimes.

Pendant les cinq jours complémentaires, encore deux victimes : MM. de Beaumetz et d'Apchier¹ ; en vendémiaire, quinze ; en brumaire, je n'en trouve que deux ; mais en nivôse, au moment même où le général Lemoine recueillait en silence les procès-verbaux des commissions², et, dans les deux mois suivants, j'en compte quarante-neuf.

Plus tard, sans doute, lorsque les commissions militaires eurent achevé leur tâche et que les tribunaux ordinaires remirent en pratique la libre défense des accusés, les exécutions cessèrent ou du moins se ralentirent. C'est ainsi qu'un des plus jeunes et des plus braves compagnons du comte de Silz, Potier de Courcy, enfant de quinze ans, qui était tombé entre les mains des républicains, après avoir pris part au combat de Grandchamps et à celui du pont de Saint-Laurent pendant l'expédition de Quiberon, fut acquitté par le tribunal révolutionnaire de Vannes, sur la plaidoirie de M^e Rialan³. Mais ce ne fut ni en thermidor, ni en fructidor, ni même en nivôse que l'autorité dirigeante commença à sentir la lassitude du meurtre et un certain besoin d'apaisement. Je remarque même que les exécutions de nivôse portent presque toutes sur des ouvriers et des laboureurs d'Auray, Grandchamp, Sarzeau, Péaule, ce qui semble indiquer que la loi de brumaire, qui admettait des circonstances atténuantes pour les chouans, n'avait pas fini par triompher.

On est singulièrement étonné, en parcourant ces listes, de la quantité d'hommes du peuple de toutes les parties du royaume qui s'y rencontrent. Plusieurs, il est vrai, n'ont quitté la France que pour se soustraire à la réquisition ; mais beaucoup d'autres de ces journaliers et de ces cultivateurs sont tout simplement des âmes fières et libres qui n'ont pu se faire à l'air de la ser-

¹ Voir ci-après la Liste des victimes.

² Duchâtellier. V, p. 163.

³ Alexandre-Frédéric-Laure Potier, baron de Courcy, né à la Martinique en 1780, chevalier de Saint-Louis en 1829, était fils d'Armand-Jean-Alexandre-Moise Potier, baron de Courcy, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, et de Madeleine Le Vacher du Boulay.

vitude. Un seul village du département du Nord, Gœulzin, dans l'arrondissement de Douai, a fourni trois recrues au régiment de *Béon*, toutes les trois n'ayant rien à craindre de la réquisition, mais ayant tout à craindre de la tyrannie et de l'impiété. Ces trois braves se nomment Cony, un laboureur; Coupé, un manœuvre; Doco, un charron. A Valiquerville, dans la Seine-Inférieure, j'en vois deux qui partent, *Augustin* Biard et son cousin *Jean-Nicolas* Doudement, deux paysans aussi, mais deux paysans riches, dont les pères faisaient valoir leur petit domaine. Et pourquoi partent-ils ? Parce que Biard a failli être tué en voulant assister à la messe. Il porte encore sur son bras les traces des coups de sabre qu'il a reçus ⁴.

Aux portes de Nantes, à Montaigu, je trouve encore un de ces émigrés qui n'avaient certes pas à défendre leurs privilèges, mais qui tenaient à défendre leur foi. C'est le fils d'un boulanger, *François-Joseph* Dagondeau, qui commença par être secrétaire de M^{me} de Lézardière, devenue célèbre par sa *Théorie des Lois françaises*. Le pieux abbé Baudouin dont on poursuit en ce moment la béatification, et qui l'avait connu au séminaire, ne parlait de lui qu'avec une haute estime. La Révolution venue, Dagondeau n'attendit pas le mouvement insurrectionnel de 1793 ; il partit pour l'étranger, s'enrôla dans la légion de La Châtre et se distingua partout, à Ypres, à Menin, à Newport. Il était sergent dans *Hector* à Quiberon. On raconte qu'au moment de la capitulation, il dit à Sombreuil : — « Mon général, vous ne connaissez pas comme moi les ennemis que je combats depuis trois ans ; ils nous promettent la vie sauve, et ils nous vouent à une mort certaine. Je m'en tiens pour si assuré, que je m'en irai, si vous le permettez, de rocher en rocher, sans savoir nager, aimant mieux me confier à la Providence qu'à la République. » — Et Dagondeau fit comme il avait dit. Culbuté

⁴ Les deux familles Biard et Doudement existent encore. Biard avait six frères et sœurs. Doudement en avait douze. Parmi les neveux de ce dernier, je remarque un curé-doyen de Saint-Jacques à Dieppe et un curé-doyen de Bolbec ; parmi ses sœurs, une religieuse.

par les vagues, il se relève pour sauter sur un rocher plus exposé encore. La Providence vint à son aide ; il fut recueilli par une chaloupe ; mais ses forces épuisées le trahirent et, quelques jours après, débarqué à l'île d'Houat, il y rendit son âme à Dieu.

N'est-il pas à regretter que le nom de cet intrépide défenseur de ce que l'homme a de plus cher au monde, ne figure pas sur le monument de Quiberon ? Mais un autre qui s'y trouve avec non moins de droits, c'est assurément celui de Claude Brodier, le valet de chambre du comte de Soulange. *Claude-George* Brodier exerçait le métier de tisserand à Troyes, sa patrie, lorsqu'il entra au service d'un officier, M. de Peyrelongue, qui plus tard l'emmena aux Sables-d'Olonne. Il entra ensuite dans la maison du comte de Soulange, qui devint pour lui comme une seconde famille. Mais, dès que le culte cessa d'être libre, Brodier n'écoute que le cri de sa foi et part pour la Belgique. Nous nous rappelons ce Malherbe, ce domestique du comte de Sainneville, qui exhortait à la mort les prisonniers d'Auray et parvenait à émouvoir les plus rebelles ⁴. Brodier n'était ni moins zélé, ni moins pieux, ni moins éloquent. Dès l'année 1792, apprenant que son père allait aux offices des prêtres intrus, il lui adressait des lettres qui, aux points de vue du sentiment comme de l'instruction, mériteraient de prendre place dans l'histoire. Qu'il me suffise de citer ce qu'il écrivait à ses parents pour expliquer son départ de France :

« Je vous jure, mon très-cher père et ma très-chère mère, qu'il ne s'agissait pas seulement de mettre ma vie en sûreté ni de chercher la tranquillité ; mais je voulais vivre et mourir dans le sein de notre mère commune, la sainte Église, ce qui n'est plus, pour ainsi dire, possible en France. Aussi, dès que je vis ce malheureux pays livré à toutes les fureurs de l'impiété, et à la veille de manquer de tous les secours spirituels, je pris

⁴ *François* Malherbe, né à Soulangy, près de Falaise, vers 1758, était cuisinier du comte de Sainneville, chef de division des armées navales ; il fut fusillé à Auray le 14 fructidor.

le parti de l'abandonner, persuadé que la divine providence me conduirait à bon port, ce qui est arrivé. Il est vrai que j'ai eu bien des peines, mais je ne dois pas y faire attention.

» J'ai quitté la Preuille (château de M. de Soulange, près de Montaignu) comme un pèlerin, n'emportant que l'habit que j'avais sur moi et que j'ai encore. J'y ai laissé mon petit butin bien en ordre et en assurance. Les nouvelles que je reçois de ce pays me prouvent bien de l'attachement. Malheureusement tous ceux auxquels je suis fort attaché ne pouvaient me suivre, parce que, liés aux embarras de la vie, il faut, comme bien d'autres, qu'ils restent où le sort les a mis. Mais moi qui suis et serai toujours dégagé de toute attache, je n'avais que mon bâton à prendre et Sodome à fuir : je suis parti ¹. »

M. de Soulange ayant émigré à son tour, Brodier quitta aussitôt l'emploi honorable qu'il s'était procuré à Enghien, et alla le rejoindre; il fut pris avec lui à Quiberon, et fusillé le lendemain de sa mort.

On ne m'en voudra pas, j'espère, de ces détails, fort indifférents, je l'avoue, pour l'histoire générale. Ce n'est point, encore une fois, l'histoire de Quiberon que j'écris; ce sont des souvenirs que je glane, des noms obscurs que je m'étudie à mettre en lumière, des dévouements oubliés contre lesquels je ne voudrais pas laisser le temps prescrire. Impuissant à arrêter ce que les anciens appelaient *le Fleuve de l'oubli*, j'y jette au moins quelques pierres qui puissent çà et là en dominer le cours.

Quelque nombreuses qu'aient été les victimes de l'expédition de 1795, il n'est personne néanmoins qui n'ait connu, il y a trente ans, beaucoup de vénérables débris de cette expédition. La plupart s'étaient sauvés, le 21 juillet, préférant, comme Dagondeau, se fier à la Providence plutôt qu'à la République. Les blessés, qui n'étaient pas dans le rang, furent embarqués en

¹ J'emprunte cette lettre aux papiers de M. Hersart du Baron, qui s'était mis en rapport avec les parents de Brodier et avait obtenu d'eux communication de sa correspondance.

grand nombre; plusieurs se jetèrent même à la nage: Coataudon de Kerannou ¹, entre autres, bien qu'il eût un bras hors de service; le chevalier de Gourdeau, bien qu'un de ses coude-pieds eût été brisé par une balle ²; M. de Gouzillon, malgré une blessure aux reins reçue le jour même ³. « La côte était encombrée, raconte ce dernier, de plus de 3,000 personnes, particulièrement des habitants des environs, hommes, femmes et enfants, qui s'étaient réfugiés dans la presqu'île. Au milieu de cette foule, je remarquai M. de Gouvello, capitaine de mon régiment, dont une balle avait traversé la gorge. Il éprouva, comme moi, mille difficultés pour gagner le rivage. Mais alors le spectacle le plus déchirant se déroula à nos yeux. De nombreux groupes de vingt, trente personnes et plus, se tenant accrochées les unes aux autres, se noyaient ensemble. Je reconnus aussitôt que, si je me jetais simplement à la mer, j'étais perdu. Rassemblant donc le peu de force qui me restait, car j'avais perdu beaucoup de sang, je plongeai et gagnai sous l'eau autant d'espace que put me le permettre mon haleine; puis, lorsque je relevai la tête, j'eus le bonheur de voir que j'avais dépassé tous les groupes. Je me dirigeai alors vers les chaloupes anglaises qui étaient forcées de se tenir à une certaine distance, parcequ'elles eussent été coulées si elles se fussent approchées du bord. J'atteignis, non sans peine, une de ces chaloupes, qui était déjà encombrée au point qu'on était obligé de repousser avec les avirons tout ce qui se présentait. J'attendais le même sort et ne dus mon salut qu'à un officier anglais avec lequel j'avais

¹ Jean de Coataudon de Kerannou, officier de marine, était frère du lieutenant d'Hector qui fut fusillé le 8 fructidor. Il a laissé une fille, M^{me} de Kersanson de Penandreff.

² François-Charles-Philippe-Casimir, chevalier puis baron de Gourdeau, né à Luzon, le 18 novembre 1777, de Pierre-Marie-François-Gilbert, ancien page et mousquetaire de la garde du roi, et de Fiers-Béatrix Mouras d'Hervey. Il servait dans la compagnie des élèves de la marine. En novembre 1813 il épousa Armande-Gabrielle de Boisy, fille du comte de ce nom, qui avait été fusillé avec d'Elbee. De ce mariage sont issues deux filles.

³ Charles-Julien-Michel de Gouzillon, né à Gouézec, le 24 octobre 1774, neveu du vicomte de Bézilal, officier dans Rohan, chevalier de Saint-Louis, le 12 mai 1797.

dîné, le 18, chez M. de Lezerec¹; il me reconnut et me donna lui-même la main pour monter². »

Parmi les infortunés qui furent ainsi repoussés à coup de gaffe, nous pouvons citer l'abbé du Noday, que recueillit alors et sauva un officier d'artillerie, M. de la Bothelière. L'abbé de Poulpiquet, aumônier d'*Hector*, s'était accroché aux bordages d'une chaloupe lorsqu'on le menaça de lui couper le poignet. Heureusement, des paysans bretons se trouvaient dans la barque. — « N'est-ce pas là notre Père Poulpiquet ? » — dit l'un d'eux ; et, sur leurs instantes prières, on finit par l'admettre³. Ailleurs, on voyait Charles de Lamoignon apportant son frère blessé, et, après avoir assuré son salut, retournant pour mourir. On voyait un autre blessé, La Roche-Saint-André, se diriger vers un canot, soutenu sur les flots par un de ses soldats⁴. Ailleurs, c'était le duc de Lévis, atteint de deux balles et porté par des chouans. Les chaloupes refusaient d'approcher. — « Nous ne demandons pas place pour nous, criaient ces braves, mais pour notre commandant. » — Et ils entraient dans la mer pour se faire mieux entendre ; ils ne se retiraient qu'après avoir été exaucés⁵.

Au milieu de tout ce mouvement, de tout ce désastre, L'Ollivier de Tronjoly, l'un des blessés du 16, demeurait immobile et impassible. Tronjoly passait pour être un des hommes les plus aimables, les plus braves, mais les plus distraits de son temps. Ne comprenant rien à son immobilité, un de ses amis lui crie : — « Tout est perdu, sauvez-vous ! — Où est le colonel ? dit Tronjoly. — Il est au camp. — Eh bien ! il est plus blessé que moi !

¹ Guillaume-Marie de Tredern de Lezerec, lieutenant de vaisseau. Voir la *Liste des victimes*.

² Lettre à M. Hersart du Buron, en date de Douarnenez, le 18 février 1833.

³ Jean-Marie-Dominique de Poulpiquet de Brescanvel, né au château de Lesmel, le 4 août 1759, évêque de Quimper en 1824.

⁴ Charles-Henri de la Roche Saint-André, officier de marine, né à Montaigu, le 11 mars 1765, de Charles de la Roche et de Henriette-Marguerite de Goulard, marié en 1790, à Constance-Augustine du Chaffault, petite-fille de l'amiral. Il est mort maréchal-de-camp, ne laissant qu'une fille, M^{lle} de Suyrot.

⁵ Voir une lettre du duc de Lévis dans le *Conservateur*, à la date du 6 août 1819.

(c'était M. de Soulange) — et Tronjoly restait pour ne pas se séparer de son chef.

L'abbé Roland de Kerloury avait pu s'embarquer ; mais tout à coup il apprend que son ami Le Vicomte de La Houssaye est retenu à terre par ses blessures. Aussitôt il se fait reconduire au rivage pour lui porter ses consolations et partager son sort. Ce qu'ils devinrent l'un et l'autre, est-il besoin de le dire¹ ?

Le soir venu, et les prisonniers en marche sur Auray, les évasions devinrent de plus en plus rares. Le point d'honneur d'abord, les verrous ensuite, y mirent obstacle. A peine en pourrait-on citer de vingt-cinq à trente. La plus célèbre fut celle de cinq détenus qui se sauvèrent à la fois de la tour du Connétable, à Vannes. C'était vers la fin d'août ; les prisons commençaient à se vider, et les malheureux qui restaient cherchaient partout des caches où ils pussent échapper au fatal appel. Trois d'entre eux, le comte Harscouët de Saint-George et MM. d'Antrechaux et de Chaumareix, se réfugièrent dans les combles, sous des piles de matelas devenus inutiles. Tout alla bien d'abord, et, comme il n'y avait pas de registre d'écrou, on ne pensa pas à eux ; mais lorsque la prison fut complètement évacuée, un sergent parcourut les salles, et, arrivé aux combles, il s'aperçut qu'un des matelas remuait. Dissimuler était désormais impossible. Les trois prisonniers se montrent et font au sergent les offres les plus séduisantes. Celui-ci fut d'assez facile composition ; mais il a, dit-il, un caporal qui le surveille de près, et il ajoute : — « Je vais vous l'envoyer, arrangez-vous avec lui. »

Le caporal ne se fit pas plus insensible que le sergent, si bien que M. de Saint-George écrivit immédiatement un billet

¹ Joseph-Marie-Magdelin Rolland de Kerloury, né commune de Plouguail (Côtes-du-Nord), le 2 janvier 1761, chanoine de Tréguier. Son père portait le nom de Rolland de Cheffontaine.

Jean-Baptiste-Marie Le Vicomte de la Houssaye, fils du président de ce nom, né à Rennes, le 26 janvier 1776, sous-lieutenant dans *du Dresnay*, blessé mortellement le 16 juillet, et fusillé le 12 thermidor (31 juillet), malgré le sursis. — Il n'avait que 19 ans.

au crayon par lequel il demandait cent louis à ses parents, MM. de Lenvos et de Querronic, qui habitaient leur propriété de Limoges, à la porte de Vannes. Le caporal prit le billet et se chargea de le faire parvenir.

Pendant cette négociation, une scène du même genre se passait à l'étage inférieur. Quelques soldats avaient découvert, sous un lit de camp, derrière des matelas roulés, MM. du Bouëxic de la Driennais et Walzer. M. du Bouëxic avait sur lui vingt louis et sa montre en or. Il les offrit, et le marché était déjà accepté lorsque revint le caporal. A la vue de l'or et de la montre aux mains de ses soldats, il entre dans un accès de fureur et jure, en blasphémant, qu'il les fera tous fusiller pour s'être laissé corrompre. Il leur enlève, en même temps, le prix du marché et les consigne au corps de garde.

Pas un mot de cette scène n'avait échappé aux prisonniers de l'étage supérieur, qui n'était séparé de l'autre que par un plancher mal joint. Leurs angoisses étaient donc extrêmes, mais le caporal tarda peu à les rassurer. — « Il faut bien jouer mon jeu, leur dit-il ; maintenant que mes soldats sont consignés et que je tiens leur vie entre mes mains, je n'ai plus à craindre leur surveillance. »

En définitive, le billet fut porté, les cent louis arrivèrent et les cinq détenus des deux étages, vêtus, les uns en femmes, les autres en soldats, furent conduits par le caporal lui-même en maison sûre ¹.

Les hôpitaux et les prisons d'Auray et de Vannes étaient tellement encombrés que plusieurs émigrés avaient été dirigés sur Hennebont. De ce nombre était M. Arnaud de Cornulier, sergent

¹ MM. d'Antrechaux et de Chaumareix ont publié, chacun, le récit de cette aventure. Nous avons suivi, pour notre compte, la version inédite et détaillée du comte de Saint-George. — Louis-Joseph Harscouet, comte de Saint-George, né à Plouha (Côtes-du-Nord), le 30 mars 1755, ancien officier au régiment de Beauvoisis, sous-lieutenant en *du Dresnay*, était fils de Mathieu-Marie et de Marie-Anne Le Veneur de Siernne. Il avait épousé, le 27 novembre 1790, Geneviève-Marie-Françoise Chrestien de Tréveneuc, dont deux fils.

major en *du Dresnay*, qui avait été blessé au genou à l'attaque des lignes de Sainte-Barbe ¹. Il eut la bonne fortune de rencontrer à l'hôpital de cette ville un chirurgien non moins compatissant que l'était à Auray M. Philippe Kerarmel, et, à Vannes, le *bon docteur*, dont M. de Noyelle nous a conservé le souvenir. Ce chirurgien ² mettait tout son art à le guérir le moins vite possible, et la commission militaire d'Hennebont fut assez humaine pour ne pas le faire fusiller sur un matelas ou sur un fumier, comme auraient fait quelques autres. Plus tard, aidé par le domestique du comte de Sombreuil, qui se trouvait dans la même position que lui, il put, souffrant encore, s'échapper par une brèche de l'enclos et fut recueilli par des paysans.

Dans ce même hôpital d'Hennebont, se trouvait un lieutenant de vaisseau, M. Marreau de la Bonnetière, qui avait été grièvement blessé le 16 et qui fut près de trois mois à se remettre. Dès qu'il fut en état de sortir, on le conduisit à Vannes pour y être jugé, la Commission militaire d'Hennebont ayant été dissoute. Or, dans les prisons de Vannes régnait ce qu'on appelait la *maladie des chouans*, c'est-à-dire le typhus, et M. de la Bonnetière en fut pris immédiatement, ainsi que deux prisonniers de sa chambre, M. Brumault de Beaugard, garde du corps, et le chevalier de Courtin. Lorsqu'on vint les chercher, les deux derniers n'existaient plus, et M. de la Bonnetière semblait être à l'agonie. On le laissa donc, et peu à peu on l'oublia. Au mois de janvier cependant, un prêtre, l'abbé Mahé de la Bourdonnaye, étant parvenu, moyennant finance, à fuir la prison, on devint plus clairvoyant et plus sévère. Le geôlier fut changé et c'en était fait

¹ Deux Cornulier avaient été blessés à l'attaque des lignes de Saint-Barbe : l'un d'eux, Jean-Baptiste-Théodore-Benjamin, avait reçu un coup de baïonnette dans le côté. Il parvint à se rembarquer le 21, et épousa, à Londres, en 1802, Anne-Henriette d'Oillamson. C'est le père de MM. de Cornulier-Lucinière d'aujourd'hui. L'autre, Arnaud-Désiré-René-Victor, de la branche de la Caraterie, avait été atteint par un coup de feu au genou. C'est celui dont il est question ici et qui, de son mariage avec Françoise-Gabrielle des Friches-Baria, laissa un fils unique, Arnaud-René-Victor.

² Il se nommait, je crois, Lauly.

du malheureux lieutenant de vaisseau, si la charité empressée des habitants de Vannes, pour lesquels il était un inconnu, de M. de Limur, entre autres, et de M. Galles, n'étaient parvenus à gagner la femme du nouveau geôlier ¹.

J'ai déjà nommé, parmi ceux qui s'évadèrent, MM. d'Espinville, d'Oyron, de Lanjégu, du Bois-Berthelot, de Pressac, de Villeneuve de la Roche-Barnaud. MM. de Montbron et Le Vicomte de la Villegourio ont eux-mêmes raconté leurs aventures. Tout le monde sait qu'ils durent leur salut au zèle intrépide des dames d'Auray. MM. de Fondenis et de la Garde durent leur salut à leur présence d'esprit et à leur sang-froid, M. Berthier de Grandry à une main inconnue, qui détacha ses liens au moment où on le conduisait à la mort. On cite encore, parmi les sauvés, MM. de Chamillard, de Préfontaine; on cite même M. de la Villéon; mais il n'est que trop certain que le brave colonel de ce nom, qui commandait à Quiberon le régiment de Rohan, fut condamné et fusillé le 15 thermidor an III (2 août 1795) ².

A ces noms, nous tenons à en ajouter un dernier, qui n'a pas été prononcé et qui doit l'être; c'est celui du jeune Poulpiquet, blessé le 16 juillet et emprisonné le 21 à Auray. Comment s'échappa-t-il de cette ville? On ne le sait. Il est incontestable cependant qu'il s'échappa; mais la mort le reprit vite. Arrêté de nouveau près de Pont-Aven, il fut fusillé sur la place Saint-Michel, de Quimperlé, le 12 brumaire an IV (3 novembre 1795) ³.

L'État du général Lemoine parle de 2,848 acquittés; mais ces

¹ Louis-Marc Marreau de la Bonnetière, né au château de ce nom, près de Loudan, le 1^{er} septembre 1764, chevalier de Saint-Louis en 1796, marié à Marie-Henriette de Thiennes, dont il n'a pas eu d'enfant.

² Toussaint-Léonard de la Villéon de la Villevalio, né le 30 octobre 1766, de Guillaume de la Villéon et de Marie Gondrel, dame de Beaurepaire. Il avait été major dans le régiment d'Anjou, écuyer de Madame Victoire, et avait épousé, à Montauban, Jeanne-Martiale de Garaisson, dont postérité. Il écrivit à sa femme et à ses sœurs avant de marcher au supplice.

³ Alexandre-Marie de Poulpiquet, fils de Charles-Claude, s^r de Lanvéguen, et de Joséphe-Marie du Boisguéhennec, né le 13 juillet 1775. Il était sergent-major dans le régiment de Dresnay.

acquittés étaient presque tous des prisonniers républicains, incorporés par le gouvernement anglais dans les régiments d'Hervey, du Dresnay, d'Hector, et dont un grand nombre trahit à Quiberon, ou des Toulonnais emmenés en Angleterre après la reprise de Toulon par l'armée française. Et encore les Toulonnais ne furent-ils pas tous acquittés, témoin ce jeune Salve de Ville-dieu, élève de la marine, qui n'avait fait que suivre son bâtiment, pris dans la rade de Toulon par les Anglais, mais qui n'entendait pas répudier les sentiments de sa famille. Les autres acquittés, en petit nombre, ne le furent que parce qu'ils s'étaient fait passer pour prisonniers des pontons, pour Toulonnais ou pour étrangers. M. Le Grand, quartier-maître en du Dresnay, avait profité de sa naissance au Mexique pour se dire Espagnol; M. Le Charron s'était dit Suisse; M. de Trémeau Belge, etc. Mais pour être acquitté, on n'était pas libéré; les étrangers devaient être détenus jusqu'à la paix et les Français incorporés dans les troupes de la République. M. Le Grand, fatigué de sa vie de prison et des dangers que lui faisait courir, à lui réputé Espagnol, l'arrivée imprévue d'âmes compatissantes, telles qu'une vieille servante qui s'était mise à sa recherche, ou que M^{me} de Quélen, qui cherchait son frère ⁴ et ne put retenir son émotion à la vue d'un compatriote de Morlaix, M. Le Grand demanda son incorporation dans les troupes républicaines. Un petit camp avait été formé pour recevoir les nouveaux venus, et la direction de ce camp avait été confiée à Le Page, ce traître que M. de Noyelle nous a fait connaître. Grâce à lui, M. Le Grand sortit de prison; mais il lui fallut ensuite recevoir les politesses de Le Page, dîner avec lui chez la citoyenne Pellegrain, qui fut sur le point de le reconnaître, et trinquer avec le général Lemoine. L'épreuve fut rude; mais enfin, le soir venu, il put, au lieu d'aller au camp, se glisser dans une de ces maisons chouanes, dont Le Page allait, huit jours après, donner la surveillance à M. de

⁴ Théodore-Henri-Julien de Colibeaux, volontaire dans *Loyal-Émigrant*, fusillé le 14 thermidor (2 août), à Auray.

Noyelle. De là à la flotte anglaise, on finissait toujours par trouver le chemin ¹.

Tout le monde d'ailleurs ne se tirait pas si heureusement des griffes de la République. M. Desmier de Chenon en sut quelque chose ². Il avait pris le nom de *Philippe Destranches* et s'était dit soldat français, fait prisonnier en Allemagne. Séparé par suite des émigrés, il fut employé, pendant trois mois, à des travaux de terrassement et de fortification. Pour se servir de ses bras on ne renonçait pas d'ailleurs à sa tête, et, au bout de ce temps, il fut conduit à Hennebont afin d'y être jugé. Au moment où il entra dans cette ville, des déserteurs le reconnurent et le dénoncèrent comme émigré. Sa mort devenait ainsi presque certaine. Sans se laisser abattre, Desmier se réfugia derrière l'autel de l'église où il est emprisonné, et, rassemblant la paille humide qui lui sert de lit, roulant dans cette paille son habit de *Béon*, qui peut le trahir, il met le feu au tout et se roule dans la fumée avec sa capote, de manière à se rendre méconnaissable. Bien lui en prit ; car le commandant de place n'attendit pas le jour pour se présenter à la prison. Il fit ranger les détenus sur deux lignes et les examina attentivement. Peine inutile ! Desmier entendit les officiers républicains dire : — Il s'est évadé comme bien d'autres ; n'en parlons pas.

« Échappé à ce danger pressant, raconte M. Desmier ³, je soupirai après un jugement qui me rendit libre ; mais le tribunal

¹ *Louis-Ignace-Casimir-Jean-Joseph Le Grand*, lieutenant au régiment de Quercy, né au Mexique le 27 septembre 1753, décédé à Morlaix, le 17 décembre 1830. Il avait épousé *Elisabeth-Anne-Marie-Aimée* de Penfeunteuiou de Cheffontaines, dont postérité.

² *Philippe-Paul-Emercy-René Desmier*, né à Chenon, en Angoumois, le 20 mai 1775, de *Charles Desmier* et de *Marguerite* de Galard de Béarn, appartenait à une famille qui se trouve avoir donné une aïeule à la reine Victoria, en la personne d'*Éléonore Desmier d'Ohreuzé*, retirée en Allemagne pour cause de religion, et qui épousa, en 1664, *Georges-Guillaume*, duc de Brunswick-Zell. Sa fille, *Sophie-Dorothee*, devint, à son tour, le 21 novembre 1682, la femme de *Georges-Louis*, duc de Brunswick-Hanovre, plus tard roi d'Angleterre, sous le nom de *Georges I^{er}*.

³ Lettre à M. Hersart du Buron, en date du 19 février 1839.

militaire siégeant à Hennebont ayant été dissous, on me transféra à Vannes, où je fus jugé sous le nom de guerre que j'avais adopté. N'étant point alors reconnu comme émigré, j'évitai une condamnation et fus seulement incorporé dans un bataillon formé des restes du régiment de Béarn, commandé par un nommé Champneuf, ancien tailleur de ce régiment. Plus tard, à l'élection des soldats, je fus nommé caporal. Au printemps, ce bataillon fut envoyé à Saint-Malo et aux environs, et je tins garnison à Saint-Briac. Ayant entendu parler dans ce bourg d'un émigré qui commandait les chouans près de là, j'allai le rejoindre avec douze hommes, presque tous prisonniers comme moi, et pris part dès lors aux opérations des chouans dans la division de MM. de la Baronnais. Mais, au bout de six mois, je tombai au pouvoir des républicains et fus conduit à Dinan, puis à Saint-Brieuc, en compagnie d'un condamné à quinze ans de galère, enchaîné avec lui et n'ayant pour tout vêtement qu'un pantalon et une chemise. Une fois rendu à ma triste destination, j'eus le bonheur d'être visité dans mon cachot par une dame charitable qui me procura les moyens d'écrire à ma famille. Mes parents me recommandèrent à la famille de Saint-Pern, dont j'étais l'allié et qui eut pour moi toutes les attentions possibles ¹. On obtint, en même temps, des autorités d'Angoulême, une attestation que je n'étais pas sur la liste des émigrés. Je ne me trouvais pas, en effet, sur la grande, mais j'étais sur une petite ; on ne s'en aperçut pas. Au lieu d'être néanmoins mis en liberté, je fus envoyé à l'île de Groix pour y rester jusqu'à la paix. M. le lieutenant-général de Saint-Pern-Ligouyer obtint seulement que je pusse aller passer quelques jours à Quimperlé, où il s'était établi avec sa fille à sa sortie des prisons de Paris, et, plus tard, je dus à ses démarches mon congé définitif.

¹ La famille de Saint-Pern avait été elle-même cruellement éprouvée. Plusieurs de ses membres avaient péri sur l'échafaud, et son plus vénérable représentant, le lieutenant-général chevalier de Saint-Pern, l'un des braves de Fontenoy, vint de sortir des prisons de Paris. A la considération qui l'entourait se joignait le respect dû au malheur.

Nous n'avons pas voulu abrégé ce récit ¹, parce qu'il peint assez bien, et sous son meilleur jour, la position des plus heureux, de ceux qu'on appelait les *acquittés*. On les enrôlait de force, on leur mettait les armes à la main contre leurs frères, les royalistes de l'Ouest. N'était-ce pas les contraindre à regretter le sort de leurs camarades du *Champs des Martyrs*, disons mieux, des *Champs des Martyrs* ! On compte, en effet, sept ou huit de ces lieux funèbres, que rien n'indique à la piété des générations présentes. A nous de les signaler et d'évoquer quelques-uns des noms qu'ils rappellent. Ce sera un dernier hommage et un adieu : *Novissima verba*.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

(La suite prochainement.)

¹ Nous ajouterons, pour les personnes qui aiment les aventures romanesques, que M. Desmier ne tarda pas à être reconnu comme émigré, en Angoumois, et obligé de fuir en Espagne. Il en revint, peu de mois après, au péril de sa vie, et demeura caché jusqu'au consulat. Il voulut revoir alors la Bretagne et la famille qui lui avait été si secourable. Le vieux général de Saint-Pern était mort ; son fils venait de périr à Saint-Jean-d'Acre, et sa fille s'était vouée plus que jamais aux bonnes œuvres. Elle procura le mariage de l'ancien proscrit avec une de ses parentes (Lawrence-Marie Le Courriault du Quilio), à qui elle légua plus tard l'antique domaine de sa famille, le château de Ligouyer.

LE COMBAT DE BOISMÉ

(JOUR DU VENDREDI SAINT 1794)

Dès le commencement de la guerre, la Convention avait été cruelle envers la Vendée ; mais quand elle vit que ses soldats n'étaient plus assez nombreux pour menacer l'existence de la République, elle se montra féroce et impitoyable.

Au printemps de 1794, elle voulut inaugurer cette guerre d'incendies et de massacres, dont la Vendée conservera longtemps encore les traces et le souvenir. Le général Grignon ¹ arrivait dans le pays de Bressuire, avec mission de tout détruire par le fer et par le feu, et ses soldats pouvaient en liberté satisfaire la brutalité de leurs instincts sur les propriétés et les habitants.

Les Vendéens, malgré leurs désastres récents, résolurent de s'opposer à cette invasion sauvage. Marigny, revenu depuis peu de la Bretagne, rassembla à la hâte les hommes qu'il put trou-

¹ Je ne suis pas parfaitement sûr du nom du général républicain, comme aussi il ne serait pas impossible que ce fait se fût passé une année plus tard. Je raconte ce qui m'a été dit, mais je sais que sur les noms et les dates les souvenirs des Vendéens ne sont pas toujours un guide sûr.

ver, et marcha à la rencontre des bleus. Malheureusement il ne put réunir qu'un petit nombre de soldats, et il fallait une bien grande audace, ou la nécessité du désespoir, pour oser se présenter devant l'ennemi dans un pareil état.

Il avait avec lui quatre à cinq cents fantassins, et vingt-cinq à trente cavaliers. Tout l'attirail de bagages consistait en trois mulets qui portaient les cartouches. L'aspect de cette petite troupe faisait pitié : les hommes paraissaient épuisés pour la plupart, et leurs vêtements portaient l'empreinte de la misère. Les cavaliers surtout, par la taille de leurs chevaux et la bizarrerie de leur équipement, semblaient faits pour provoquer la risée des républicains, plutôt que pour soutenir une lutte quelconque.

Mais il y avait là des cœurs héroïques, et, avec de tels hommes, l'honneur est toujours sauf, quand bien même on ne remporte pas la victoire.

Les républicains, de leur côté, ne formaient pas une armée proprement dite : ils pouvaient être de quinze cents à deux mille hommes d'infanterie, et environ quatre cents cavaliers ; tous soldats éprouvés dans les combats précédents et parfaitement équipés. C'était plus qu'il n'en fallait pour traverser un pays déjà dépeuplé et privé d'armes et de munitions.

Le matin du vendredi saint, Marigny se trouvait près du bourg de Boismé. Le temps était froid, un vent sec et violent soufflait du nord-est, et les hommes, mal vêtus, grelottaient sous la bise. L'occurrence du jour et la situation du moment jetaient sur ces visages amaigris une teinte de tristesse involontaire ; mais tous étaient résignés, et l'on n'entendait ni une plainte, ni un murmure.

Comme on savait que les républicains étaient proches, Marigny fit distribuer les cartouches, et le cavalier Thevin fut envoyé en reconnaissance.

Quand il revint, il rencontra son camarade Joseph Bonin, et il lui dit : « — Mon pauvre *Josille*, fais ton acte de contrition et

fais-le bien, car ce sera le dernier. Ne dis rien, mais pour moi je t'en avertis, nous sommes perdus ! La cavalerie toute seule est capable de nous écraser. Les bleus vont nous attaquer de trois côtés ; il ne reste qu'un chemin de libre et c'est celui qui conduit en pays ennemi. »

Tout en causant avec son ami, Thevin se dirigeait vers le général, auquel il fit part de ce qu'il avait vu.

D'après son rapport, Marigny comprit bien vite le plan des républicains. Il allait être attaqué de deux côtés, et on s'efforcerait de le pousser sur la cavalerie ennemie, qui anéantirait sa petite troupe, ou du moins lui couperait toute ligne de retraite. Ce plan n'avait rien de téméraire, vu la supériorité numérique des républicains. Marigny ne perdit pas de temps et prit vite ses dispositions. La cavalerie était la plus dangereuse ; il fallait s'en débarrasser pour avoir quelque chance de salut.

Un des frères Texier, de Courlay, s'approche de Bonin : — « Il s'agit de faire un coup de tête, lui dit-il ; veux-tu en être avec moi ? — Je suis prêt à tout, répondit Bonin, puisque nous sommes perdus ! — Il me faut cent hommes, mais solides ; combien peux-tu m'en trouver ? — Une vingtaine. — C'est peu, mais je me charge du reste ; va les chercher et sois ici dans un instant ; le temps presse, hâtons-nous. »

Les cent hommes furent bientôt réunis, et toute la cavalerie avec eux. — « En route ! dit Texier, en montrant la direction ; la cavalerie en tête ! »

— « Bonin, ajouta-t-il, nous prendrons chacun cinquante hommes, et, à l'arrivée des bleus, nous allons sauter de chaque côté du chemin. Tu comprends le reste ? — Oui. — Veux-tu commander à droite ou à gauche ? — Mourir à droite ou mourir à gauche, cela m'est bien égal ; choisissez vous-même. — C'est entendu ! »

* Bonin m'a souvent raconté le combat de Boismé, et, rendu à cette circonstance, des larmes ne manquaient jamais de rouler dans ses yeux.

Le chemin qu'ils suivaient formait une courbe allongée, mais continue. Lorsqu'ils eurent marché peut-être un quart d'heure, ils aperçurent la cavalerie républicaine, marchant sur deux longues lignes et qui arrivait dans un ordre parfait.

D'un geste, Texier fait placer ses cavaliers en travers du chemin, et avec cinquante hommes il franchit un buisson ; Bonin en fait autant de l'autre côté.

A la vue de cette cavalerie, qui prétendait les arrêter, les républicains ne purent s'empêcher de sourire, et ils avancèrent, avec un mépris mêlé de pitié. Ils mirent peu d'entrain dans leur attaque, se croyant sûrs de passer sur le corps de cette poignée d'hommes. Ils eurent lieu de se repentir de leur présomption. Ces cavaliers en haillons les reçurent dans une attitude impassible, et ils furent solides comme un mur. Les sabres se choquaient avec violence, et les bleus virent bien vite qu'ils avaient affaire à des hommes rompus au métier ; plusieurs parmi eux furent atteints vigoureusement et tombèrent pour ne plus se relever. Le plus grand danger, toutefois, n'était pas devant eux. Les fantassins, embusqués de chaque côté, faisaient un feu de tirailleurs presque à bout portant, et ils eurent bientôt jonché le chemin d'hommes et de chevaux.

A la vue du désordre qui se met dans sa colonne, le commandant républicain (un colonel, m'a-t-on dit,) reconnaît qu'il a eu tort de mépriser l'ennemi, et fait sonner la retraite. Il adresse quelques reproches à ses hommes et les renvoie au feu, en commandant une charge vigoureuse. Les Vendéens ne reculent ni ne s'effraient, ils se battent sans enthousiasme, mais avec la résignation du martyr et la résolution de gens qui veulent mourir en braves. Aucun effort ne peut les entraver.

Les tirailleurs, dont l'œil est exercé, voient déjà une certaine frayeur dans les rangs ennemis ; leur fusillade devient plus vive et plus meurtrière, et les républicains, dont un petit nombre seulement peut combattre, se découragent et reculent en désordre, sans attendre aucun signal.

Le commandant, plein de honte et de colère, adresse à ses cavaliers des reproches et des menaces, et les Vendéens entendent ses jurements, qui retentissent jusqu'à eux. Il les remet en ordre, se place lui-même à la tête et s'élançe avec sa colonne pour tenter un nouvel assaut.

Il faut rendre cette justice aux républicains, qu'ils suivirent leur chef sans hésitation et se conduisirent bravement. Mais le lieu était mal choisi ; pour réussir, il eût fallu tourner la position, ou attendre le secours de l'infanterie. Aussi cette troisième attaque eut encore moins de succès que les précédentes. Les cadavres d'hommes et de chevaux qui encombraient le chemin, mirent du premier coup un peu de désordre dans la colonne, et la fusillade, toujours meurtrière, ne pouvait pas manquer de l'accroître.

Le commandant, piqué au vif d'un échec aussi imprévu, fit des efforts désespérés pour rompre l'obstacle, mais ce fut inutilement ; et, comme il était facile de le reconnaître, les fantassins dirigèrent leurs coups sur lui, de sorte qu'il tomba mort comme tant d'autres.

A cette vue, les républicains perdirent complètement courage ; rien ne put les retenir ; ils prirent la fuite et se débandèrent.

Les cavaliers vendéens s'élançèrent audacieusement à leur poursuite, pour les empêcher de se rallier.

Marigny n'avait pas été attaqué, comme il s'y attendait ; trop faible pour attaquer lui-même, et fatigué d'un repos sans profit, il résolut de soutenir son détachement, et prit à travers champs pour être plus tôt rendu. Il avait du moins cet avantage qu'il n'était pas gêné dans ses mouvements ; ses bagages l'embarrassaient peu, et tous les chemins lui étaient bons.

Les républicains, de leur côté, ne sachant que penser de cette fusillade prolongée dans un lieu où ils ne croyaient pas avoir à combattre, s'avancèrent dans la même direction.

Les deux corps, en marchant vers le même but, s'approchèrent sans se voir, et tout d'un coup on aperçut les deux drappeaux qui n'étaient séparés que par un buisson.

Marigny se crut surpris et jugea tout perdu. Malgré son sang-froid bien connu, il se troubla à tel point, qu'au lieu de donner un commandement quelconque, on l'entendit crier : « *Taiïaut ! Taiïaut !* »

Les républicains furent également surpris et déconcertés, en voyant l'ennemi si près d'eux ; ils n'attaquèrent pas aussitôt, et des deux parts on se borna, au premier moment, à quelques coups de fusils sans importance.

Cette situation bizarre ne tarda pas à se débrouiller. Le combat contre la cavalerie finissait, et les vainqueurs avaient d'autant plus hâte d'annoncer leur succès, qu'il était à peu près inespéré.

Au moment le plus anxieux de la situation, on vit accourir des hommes qui crièrent, du plus loin qu'ils purent se faire entendre, que la cavalerie républicaine était défaite. Cette annonce bruyante fut entendue des deux partis ; mais Marigny était tellement absorbé dans son idée préconçue, qu'il ne parut pas y faire attention.

Cependant quelqu'un, s'approchant de lui, dit assez brusquement : « Général, vous perdez la tête ! Nous sommes vainqueurs ; donnez donc des ordres ! » Cette franche apostrophe fut d'un effet magique : Marigny recouvra sa présence d'esprit aussi vite qu'il l'avait perdue, et il profita immédiatement de l'hésitation de l'ennemi pour prendre une position tout à son avantage.

Il détacha quelques tirailleurs pour entraver les manœuvres des républicains, et il mit en ordre le reste de sa petite troupe, en l'appuyant contre un bois. Cette disposition devait l'empêcher d'être enveloppé par un ennemi supérieur en nombre, et lui fournir une retraite en cas d'échec. Sous ce dernier rapport, sa prévision n'eût guère pu se réaliser, car la fusillade ayant commencé, elle devint fort vive, et le papier des cartouches, emporté par le vent, mit le feu aux feuilles sèches, de sorte que la flamme envahit bientôt tout le bois.

Les Vendéens, quoique moins nombreux, avaient sur les répu-

blicains plusieurs avantages : d'abord, ils étaient excellents tireurs pour la plupart, et, en outre, ils étaient accoutumés à s'éparpiller et à se réunir avec une facilité qui était devenue chez eux une sorte d'instinct. Ils offrirent donc peu de prise au feu de l'ennemi, tandis qu'ils visaient tout à leur aise sur les rangs plus serrés des adversaires, et pouvaient y causer de grandes pertes. Enfin, ce jour-là, soit par un calcul de Marigny, soit par un hasard heureux, ils se trouvaient placés de telle sorte, que le vent balayait la fumée sans les incommoder, et pendant l'action ils ne perdaient rien de la sûreté de leur coup-d'œil, alors que les républicains, sans être placés directement sous le vent, le recevaient d'une manière oblique, ce qui les gênait considérablement.

Le combat se prolongea sans incident bien remarquable, et si les républicains n'eussent pas manqué de fermeté pour le soutenir, il est à croire que la victoire leur fût restée ; car les Vendéens n'avaient que des munitions peu abondantes, et comme il n'y avait pas de caissons ennemis à leur portée, il se trouvaient privés d'une ressource dont ils avaient profité si souvent.

Mais les bleus étaient découragés par la défaite de leur cavalerie ; beaucoup d'entre eux portaient dans leurs sacs le fruit de leurs pillages, et ils tenaient assez peu à sacrifier en même temps leur vie et leur butin. Quand ils virent que la victoire serait très-chèrement achetée, s'ils parvenaient à la remporter, ils commencèrent à lâcher pied, et bientôt ce fut une déroute complète.

Les Vendéens, qui presque tous combattaient à jeun, par un motif de religion, étaient épuisés de faim et de fatigue ; ils ne poursuivirent pas l'ennemi bien loin ; mais ils ramassèrent avec soin les armes et les munitions, et ils fouillèrent les sacs des morts et des blessés, dans lesquels ils trouvèrent des sommes assez importantes.

Un fait qui se passa après le combat montre quelles animosités peuvent engendrer les discordes civiles, et quelles repré-

sailles provoque une guerre conduite en dehors des règles ordinaires et au mépris de tous les droits.

Un cavalier blessé s'était traîné avec son porte-manteau derrière un tas de fagots, où il se tenait caché. On le somma de se rendre ; il refusa. Sommé de nouveau, il répondit qu'il se rendrait à un cavalier, mais non à des fantassins. Comme il n'y avait là aucun cavalier et qu'on le soupçonnait de pillage, on le tua d'un coup de fusil, et on trouva son porte-manteau rempli d'argent.

La victoire de Boismé ne fut pas seulement glorieuse pour les Vendéens, elle fut encore utile par ses résultats. Elle releva le courage de ceux que des revers successifs avaient abattus, et elle procura au pays un repos dont il avait le plus grand besoin.

L'on n'était déjà plus au temps où la Convention envoyait sur la Vendée des masses armées qui se renouvelaient sans cesse ; les ressources avaient diminué pour les deux partis. Il fallut du temps pour préparer une autre expédition, et, durant plusieurs mois, une portion considérable du pays insurgé ne fut presque pas inquiétée.

L. AUGEREAU,

Curé du Boupère.

LA MOUETTE DES GRÈVES

NOUVELLE BRETONNE *

VI. — Le vœu de Charlotte.

— Tu viens chercher Yvonne, Pierre-Marie, lui dit la jeune fille, et tu n'as trouvé ses traces nulle part. Moi aussi, je l'ai vainement cherchée dans tous les endroits qu'elle fréquente sur cette côte. Je suis bien inquiète ; que peut-elle être devenue, mon Dieu ?

— Il faut espérer, répondit le bon matelot, qu'elle est maintenant revenue à Port-Yvy par un autre chemin. Peut-être était-elle allée courir du côté de Carnac ou de Plouharnel ; elle aime tant à voir les *grandes-pierres* ! Il fera nuit noire bientôt, Charlotte ; je vais hélér une dernière fois, et puis nous prendrons ensuite, si tu le veux, la route de Port-Yvy.

— Partons, dit Charlotte, de plus en plus inquiète.

— Si la pauvre Yvonne n'est pas chez sa mère, ajouta le matelot, je reviendrai, je passerai la nuit à la chercher, s'il le faut.

Alors, réunissant ses mains, en guise de porte-voix, Pierre-Marie se mit à hélér comme on le fait d'un navire à l'autre en pleine mer. Sa voix sonore troubla un moment les échos des grottes voisines, et les nombreux goëlands et cormorans qui

* Voir la livraison de décembre, pp. 456-465.

s'y réfugient à l'approche du soir. Ces oiseaux, effrayés, s'envolaient à tire-d'ailes en poussant des cris de détresse. Mais Yvonne ne répondit pas à cet appel ; en sorte que Charlotte et Pierre-Marie furent obligés de reprendre seuls le chemin de Port-Yvy en longeant la falaise.

— Que tout est triste autour de nous, depuis quelque temps ! reprit le matelot. On ne rit guère dans nos maisons ; on n'y cause pas comme autrefois. Toi-même, tu deviens pensif, préoccupée. Veux-tu être sincère, Charlotte ? réponds-moi franchement.

— Oui, Pierre-Marie, je serai sincère : si je suis triste, c'est qu'Yvonne et toi vous avez des peines... et, le dirai-je à mon frère ? vous avez des peines parce que vous ne savez pas être heureux.

— Pour moi, je ne puis te comprendre, je l'avoue. Tu me reproches de ne pas savoir être heureux... Mais le puis-je, en vérité?... O Charlotte, c'est la seule fois sans doute que j'oserai te parler à cœur ouvert : que Dieu ait pitié de moi ! Il faut que je dise tout ce que j'ai là à celle que je nommais autrefois ma sœur... Tu sais bien que j'ai mis tout mon espoir en toi sur la terre ; que je ne pourrai vivre sans toi ; que ta pensée me suit partout, au loin, dans mes voyages ; tu sais...

— O Pierre ! Pierre ! répondit Charlotte, retenant à peine ses larmes ; hélas ! combien tu m'affliges en tenant un tel langage ! moi qui ai tant compté sur ton bon cœur, sur ta raison, sur ton dévouement... pour le bonheur d'Yvonne.

— Yvonne, la pauvre Yvonne, je l'aime et je l'aimerai toute ma vie, comme une sœur chérie. Et d'ailleurs, ne serons-nous pas toujours unis pour l'entourer de nos soins ? Notre affection pour cette douce enfant n'en sera-t-elle pas doublée ? Dis, réponds, Charlotte, ne m'as-tu pas bien compris ?

— Ah ! j'ai trop tardé, je le vois, Pierre-Marie, à te confier mon inébranlable résolution ; mais je parle à un frère dont le pieux dévouement m'est connu et qui n'ira jamais à l'encontre

des desseins de Dieu... Tu n'as donc pas su lire dans le cœur ingénu d'Yvonne ? Tu as donc fermé les yeux pour ne pas y voir toute la tendresse qu'elle t'a vouée ? Presque uni à elle dès le herceau, tu voudrais méconnaître aujourd'hui ce lien si doux et pourtant si fort, si profond, qu'on ne l'arracherait point de son cœur sans lui arracher la vie !...

Le malheureux jeune homme versait des larmes en marchant auprès de la noble fille, qui achevait de consommer son sacrifice. Il eût voulu parler, plaider sa cause ; mais une émotion trop vive soulevait sa poitrine : mille images, mille pensées confuses s'y heurtaient sans qu'il lui fût d'abord possible de les exprimer.

Charlotte reprit, d'une voix altérée, mais encore ferme :

— Pauvre ami, que ta douleur me fait de mal ! Et pourtant j'ai confiance que tu ne trahiras point mon espérance la plus chère... Ne m'en demande pas davantage, je t'en supplie. Oh ! reste, à force de bonté, reste digne d'Yvonne et de moi !

Puis ils marchèrent quelque temps en gardant un pénible silence. Pierre, s'étant un peu calmé à ces douces exhortations, put enfin répondre par des paroles entrecoupées.

— Oui, je veux vous aimer toutes les deux, s'écria-t-il, je veux rester digne de vous ! Je ne saurais y trouver d'obstacle à mes vœux, ni d'empêchement à notre union... Tu ne voudrais pas me réduire au désespoir. Oh ! rends-moi la vie ! D'un mot, d'un seul mot, chère Charlotte, tu pourrais faire du pauvre matelot un autre homme, un homme peut-être utile à son pays, et surtout un homme heureux et reconnaissant...

— O mon frère, tu parles de reconnaissance et de bonheur et tu voudrais quitter la voie qui doit t'y conduire... Et d'ailleurs, qui songe à te réduire au désespoir ? Pour moi, je ne demande au ciel que votre félicité, autant qu'il est permis de la rencontrer sur la terre : la mienne y est attachée à jamais, et je t'adjure, Pierre, au nom béni de Celui qui sèche toutes les larmes, de ne pas y apporter un obstacle inutile.

— Que lui dire, ô mon Dieu, qui puisse lui montrer ce que je souffre ? qui puisse toucher ce cœur, généreux et cruel à la fois ?... Non, non, rien ne pourra me faire changer de résolution ; rien ne pourra m'éloigner de toi, Charlotte, à moins que tu ne me chasses à force de dureté... Et que dis-je ? ta dureté, ton mépris même, s'ils me bannissaient de ta présence, ne sauraient du moins empêcher toutes mes pensées de revenir auprès de toi !

Le malheureux jeune homme s'exprimait ainsi, avec un accent et des gestes en dehors de son caractère. Il poussait de véhémentes exclamations. Ce n'était plus le matelot timide et soumis ; il avait fait place, pour un moment, à un homme résolu, passionné ; il y avait de l'émotion dans sa voix, de l'ardeur dans ses supplications, et peut-être même, une vague jalousie, une secrète colère, dans l'expression de tous ces sentiments, extraordinaires dans une âme si douce d'habitude. Charlotte, étonnée, éprouvait je ne sais quelle anxiété poignante, qui n'était pas de la terreur sans doute, mais qui dépassait la crainte. Elle lui adressa encore des paroles consolantes, fit un nouvel appel à sa piété, à son dévouement, à sa raison ; lui rappela leur passé si heureux, leur enfance si pure, si unie. Tout cela, malgré la voix touchante de la jeune fille, semblait augmenter le trouble et provoquer l'irritation de l'infortuné. Enfin, convaincue que tant qu'il conserverait une lueur de doute au sujet de l'avenir qu'elle s'était irrévocablement imposé, Charlotte lui dit :

— Tu le veux absolument, mon frère, tu m'obliges à rompre le silence... sois donc fort et résigné, s'il est besoin ; car je vais t'apprendre ce que j'espérais garder longtemps encore comme un secret entre Dieu et moi. Puis, lorsque tu m'auras comprise, tu lui demanderas, à ce Dieu de miséricorde, la force de remplir ton devoir, et, s'il le faut, l'oubli, l'oubli du passé...

Ne cherche pas à pénétrer quels sentiments ont pu dicter ma

conduite. Tu pourrais faire d'injustes suppositions ; et j'ai peut-être le droit d'exiger, Pierre, que tu respectes assez celle qui fut ta sœur et sera toujours ton amie, pour ne pas tenter de lire plus avant dans sa conscience qu'elle ne croit devoir le révéler.

Comme tout le village, j'ai vu en toi, pendant bien des années, le fiancé d'Yvonne. N'avons-nous pas grandi avec cette pensée ? Tu chérissais Yvonne d'une tendresse fraternelle, vive et souvent alarmée à cause de sa frêle existence. N'était-ce pas pour elle que tu tremblais le plus ? Car pour moi, que le ciel à mieux douée sous ce rapport, je n'ai jamais fait éprouver la moindre crainte, ni à toi, ni à mes parents.

Pleine de force et de résolution, j'ose le dire, je me demandais souvent si Dieu ne m'avait pas créée pour le servir activement ; s'il ne m'avait pas désignée pour glorifier son saint nom sous d'autres climats. Et quand je voyais appareiller un vaisseau, j'éprouvais chaque fois, comme un sentiment difficile à vaincre, un violent désir de m'élancer sur le pont du navire et de partir avec lui.

Ainsi je me détachais peu à peu, non pas de vous, ô mes amis, mais de la pensée que mon horizon se bornerait à celui de mon village ; et ce rêve, grandissant dans mon âme, un jour que j'avais entendu un prêtre éloquent et saint parler avec un enthousiasme sans pareil de la gloire réservée à ceux qui vont, sur la terre étrangère, porter aux idolâtres, aux affligés, aux sauvages, les consolations de la foi, j'entrai dans la chapelle de Sainte-Anne, et là... devant le divin tabernacle, je fis vœu de me consacrer au Seigneur, pour la vie, dans les missions du Nouveau-Monde !

— O mon Dieu ! s'écria Pierre-Marie, frappé à la fois d'épouvante et de confusion, que de cruauté dans une si sainte fille ! Je l'admire et je me sens tout près de maudire la piété qui me la ravit. Je ne méritais pas le coup qui me frappe !... Ah ! puisque l'amitié de votre frère vous a trouvée insensible ;

puisqu'il vous n'avez pas craint, par tant de rigueur, de le réduire au dernier désespoir, apprenez que je ne saurais survivre à mon malheur, et que du moins, vous imitant dans votre cruel dessein, comme vous je quitterai ces lieux, où je ne trouverais plus de repos; je partirai le même jour que vous, comme mousse sur le même vaisseau; ou, si l'on ne veut pas me recevoir à bord, je m'embarquerai seul dans une chaloupe pour vous suivre, et la tempête, moins perfide que ceux qui prétendaient m'aimer, finira bientôt tous mes tourments!

Pierre-Marie, en prononçant ces funestes paroles, était en proie à une agitation voisine du délire. Charlotte, douloureusement affectée, lui répondit :

— O malheureux ! qu'oses-tu dire?... Tu oublies Yvonne, dont le cœur est à toi, et sa mère, qui t'aime plus qu'un fils... Tu voudrais donc punir ces innocentes créatures de la faute que tu me reproches ? Tu voudrais les punir de t'avoir trop aimé ?

L'infortuné se tordait les bras de douleur ; une sorte d'égarément, navrant à voir, faisait trembler tous ses membres ; il balbutia ces mots :

— Sa mère qui m'aime, dites-vous ? Sa mère !... je ne mérite plus sa confiance... Eh ! que ferait-elle d'un fils qui a tout donné, tout perdu, son courage, son espoir, sa vertu, sa raison même peut-être?... Yvonne, l'innocente Yvonne !... Pourrais-je d'ailleurs lui apporter un cœur qui ne m'appartient plus ? Je serais un parjure ! Non, non, tout est fini : elle ne me reverra plus jamais !

— Hélas ! reprit Charlotte d'une voix suppliante, quel affreux délire t'aveugle à ce point ? Pierre, reviens à toi, écoute les conseils d'une sœur, afin que, toute ta vie, tu puisses me donner ce nom, si cher autrefois... Ne m'as-tu pas dit en d'autres temps, en voyant souffrir Yvonne, par exemple, ou lorsque ton père adoptif se montrait injuste à ton égard, ne m'as-tu pas dit souvent que la vie était remplie de sacrifices, d'épreuves amères ; que tu le savais déjà par expérience ; que tu y étais

préparé, résigné, comme à la volonté de Dieu?... Eh bien ! prouve-moi que tu parlais alors avec sincérité. Prouve-moi que tu veux conserver ta loyauté, et ne pas devenir, en t'abandonnant à d'indignes sentiments, un objet d'éternelle douleur pour tous ceux qui t'ont connu et estimé. Enfin, s'il faut tout te dire, pour t'arrêter sur le penchant de ces maux irréparables, n'oublie pas que ton abandon, ton lâche abandon, entends-tu, serait bientôt la cause de la mort d'Yvonne et de celle de sa mère !

A ces mots, l'excellent jeune homme, chez qui la bonté de son caractère, tourmenté par tant de secousses, reprenait déjà tout son empire, tomba à genoux sur la grève en gémissant. Les dernières paroles de Charlotte, par leur accent terrible comme une prophétie de malheur, avaient dissipé, pour ainsi dire, la secrète jalousie qui l'animait, et abattu tout son ressentiment. Il pleurait à chaudes larmes, en murmurant des prières ou des exclamations entrecoupées, semblables à celles-ci : — Mon Dieu ! que devenir?... Pauvre créature ! Yvonne ! Yvonne !... Sauveur Jésus, ayez pitié de nous !...

A la fin, il se releva un peu plus tranquille ; il baigna son front et ses yeux brûlants dans l'eau douce d'une petite fontaine qui coulait entre les rochers, et, saisissant la main de Charlotte, qu'il pressa en signe de reconnaissance, il lui dit :

— Oui, Charlotte, oublions, avec l'aide de Dieu ; oublions, ma sœur, mais ne cessons pas de nous aimer, ni de nous dévouer en son nom !

Ils étaient rendus à Port-Ivy, où ma fille, à son tour inquiète, les avait précédés depuis une demi-heure.

VII. — Le départ imprévu.

Ainsi l'avenir, à mesure qu'il semblait se dessiner, devenait plus triste pour nos familles. Je prévoyais déjà que la source des jours heureux allait se tarir pour nous. Les jours heureux, hélas ! ils ne sont que d'une courte saison. Leur chaîne brisée,

ils ne reviennent plus !... Mais les temps amers sont de toute la vie ; il n'est que la bonté de Dieu qui puisse y faire encore briller les rayons divins de la paix et de l'espérance !

Je reconnais pourtant que cette situation mieux déterminée était bien préférable pour tout le monde. En outre le *Taille-Vent* fut bientôt paré à prendre la mer, et, nos hommes étant partis, il se fit une embellie relative au milieu de nous. Je ne puis oublier de marquer ici que Charlotte, dès ce moment, parut reprendre une humeur plus égale, soit par l'effet d'une volonté surhumaine, soit réellement par un calme nouveau que son sacrifice accompli versait dans sa conscience pure et sans reproche ; toujours est-il que désormais elle devint l'âme de nos existences, mettant tout en usage pour nous reconforter, nous réjouir, nous bercer d'espérances, chimériques peut-être, mais bien douces encore. Elle avait même obtenu, avant le départ de Pierre-Marie, qu'il eût, comme autrefois, de bonnes paroles pour la pauvre Yvonne. La naïve enfant s'y était laissé prendre, et commençait à vivre d'une vie presque nouvelle.

Plus gaie, mieux portante, moins mélancolique que par le passé, Yvonne ne se promenait plus seule aussi souvent ; elle recherchait davantage la compagnie de la petite Louise et de Charlotte, dont le noble caractère ne se démentit pas un seul jour, Charlotte, qui poussait la force d'âme et la grandeur de l'amitié jusqu'à répondre à toutes les questions de ma pauvre enfant au sujet du jeune matelot absent, ou qui racontait à Yvonne mille traits touchants de la bonté et de la patience de Pierre-Marie ; patience si fréquemment mise à l'épreuve par l'humeur difficile du capitaine Kerméran. Sa forte piété la soutenait dans ce chemin pénible, il est vrai, et pourtant rempli de compensations précieuses. Elle s'exerçait ainsi au noble état qu'elle avait choisi, et faisait chaque jour, par de nouveaux sacrifices, l'apprentissage nécessaire aux filles de Jésus-Christ.

La prière était bien souvent sur nos lèvres, et se mêlait le soir à tous nos entretiens. Nos prières aussi suivaient sur les mers le vaisseau sur lequel naviguaient le père et le fils adoptif. On pria également pour tous les deux. Pour le fils, on n'avait à demander au ciel que sa sainte protection dans les dangers ; mais à l'égard du père, c'était pour son âme endurcie que nos prières s'unissaient avec ferveur, afin de rompre, par la miséricorde divine, les chaînes qui l'éloignaient de la foi.

Ce voyage de Kerméran ne fut pas de longue durée, à cause des coups de vent qui assaillirent le navire sur les côtes d'Espagne et lui firent éprouver de fortes avaries, pour lesquelles un radoub complet était nécessaire. Kerméran ne voulut relâcher à Bayonne que le temps indispensable aux premières réparations, aimant mieux les faire achever dans le port de Lorient, où le *Taille-Vent* avait été construit.

Il revint donc en Bretagne vers la fin d'avril, et, laissant son lougre fatigué sur les chantiers de Lorient, il rentra seul à Port-Ivy. Il avait exigé que Pierre-Marie restât à Lorient afin de surveiller la réparation du bâtiment. Nouvelle épreuve pour ce bon jeune homme, de se voir séparé de nous, quoique de retour au pays ; mais le capitaine avait commandé, et le matelot ne savait qu'obéir. Jacques se montra morose et irascible, à cause de son inactivité et des dépenses que lui occasionnaient tant de réparations imprévues. Enfin, une lettre de Pierre-Marie vint annoncer, un dimanche, au patron, que tout marchait bien au sujet du *Taille-Vent* et qu'il serait achevé à la fin de la semaine.

Cependant, malgré la promesse de Pierre-Marie, le *Taille-Vent* tardait à paraître dans les eaux de Quiberon. Depuis deux jours Kerméran ne vivait plus, ne dormait plus, ne mangeait plus. Il n'y avait que la nuit *noire* qui pût le retenir à la maison, et encore, si un bruit quelconque, un cri, une rafale, un coup de fusil ou de canon venait à retentir du côté de la mer, il se levait en sursaut, sortait au milieu des ténèbres et s'en

allait arpenter les falaises, semblable à un fou, ou à un monomane. Il était inabordable, et tout le monde, même Charlotte, commençait à en avoir peur. Cette pénible situation dura une semaine entière; à bout de sa courte patience, Jacques avait annoncé que le lendemain matin il partirait pour Lorient, lorsque tout à coup un matelot se présenta dans la maison, où le capitaine venait de rentrer, plus découragé, plus furieux que jamais de n'avoir rien découvert, rien appris.

Il se faisait déjà tard. Le temps présageait une mauvaise nuit. Le messenger remit au capitaine un paquet contenant deux lettres: l'une de l'écriture de Pierre-Marie s'adressait à Charlotte; l'autre venait d'un vieux négociant de Lorient, de l'ancienne compagnie des Indes, enrichi dans le commerce des colonies, autant que j'ai pu l'apprendre.

À la lecture des premières lignes de la lettre du négociant, Kerméran devint aussi pâle que la mort. Ses yeux parurent être sur le point de sortir de sa tête. Il voulut se lever en chancelant comme un homme ivre, et retomba anéanti sur le banc. Nous étions tous réunis autour de son foyer; la vue de sa stupeur glaça nos deux filles d'un grand effroi, et le son de sa voix courroucée me fit pressentir une catastrophe imprévue.

— Ciel et terre! s'écria-t-il, abandonner le *Taille-Vent!* partir ainsi, désertir son bord! Le lâche, je le maudis! je voudrais le...

— O mon père, mon père, interrompit Charlotte, ne maudissez personne, afin que Dieu fasse miséricorde au coupable.

— Silence! reprit Kerméran: Pierre-Marie m'a quitté; c'est un traître, vous dis-je! je l'ai maudit et le maudirai toujours!... Au surplus, tenez, voyez vous-mêmes.

Charlotte eut assez de calme et de sang-froid pour parcourir rapidement les papiers que lui avait jetés son père. Elle le supplia de s'apaiser et d'écouter du moins la lecture de la lettre de Pierre-Marie, où il expliquerait sans doute les motifs de sa conduite, quelque étrange qu'elle pût paraître au premier abord.

— Non! s'écria le marin furieux, non, je n'écouterai rien! c'est inutile: il n'y a pas d'excuse à tant de lâcheté. Je vous défie d'en trouver... Ah! misérable renégat! Anglais! fourbe indigne de fouler le pont d'un bon navire! ne te trouve jamais sur mon sillage, sans quoi!... Allons, matelot, viens, je pars avec toi pour Quiberon, et demain j'irai à Lorient: ah! mille tonnerres! quelle avarie!!

Nous nous jetâmes à ses genoux; nous essayâmes par tous les moyens de le calmer, de le retenir, afin qu'il passât du moins la nuit dans sa maison. Il repoussa durement nos prières, ne répondit pas même à nos adieux, et sortit, peu de temps après, avec le matelot qui lui avait apporté de si funestes nouvelles.

Nous demeurâmes plus d'une heure consternées, gémissant au milieu d'un silence mortel.

Enfin la courageuse Charlotte reprit les lettres; puis, d'une voix ferme et grave, ayant soin d'atténuer ou d'expliquer, autant que possible, tout ce qui lui en offrait la moindre occasion, elle nous donna une connaissance complète de ce malheureux événement.

E. DU LAURENS DE LA BARRE.

(La suite à la prochaine livraison.)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LA VENDÉE, par M. Eugène Loudun, nouvelle édition. — In-8°, Paris, Régis-Ruffet, rue Saint-Sulpice, 38.

Il y a aujourd'hui une école historique qui n'admet que les documents officiels ou authentiques, et ne veut absolument tenir aucun compte des traditions populaires d'un pays. Bien plus, ces *enregistreurs* sévères des actes du passé, qui font de l'histoire un véritable squelette, voudraient exiger de l'historien une impassibilité peu compatible, selon nous, avec la nature des hommes d'élite, qui écrivent bien moins avec l'esprit qu'avec le cœur.

Sans doute, il faut bien se garder de tomber dans la déclamation; mais n'allons pas non plus chicaner l'historien qui laisse échapper quelque chose des nobles sentiments dont il est animé; car, après tout, c'est à l'explosion de pareils sentiments que nous devons les phrases indignées où Tacite flagelle de main de maître les Césars d'aventure, qui furent parfois les histrions et toujours les tyrans de Rome dégénérée. En outre, il est bien certain qu'avec ce dédain systématique de la tradition, il y a des histoires qu'il faut renoncer à écrire, et celle de la Vendée militaire est particulièrement du nombre.

Les papiers du Conseil général auquel était confiée l'administration ayant été brûlés à Châtillon, il ne reste plus, en fait de documents contemporains, que la correspondance des généraux républicains. Or, on sait ce que vaut cette correspondance. On sait que ces héros de clubs et de carrefours, Ronsin, Rossignol et *tutti quanti*, avaient pris l'habitude de vaincre chaque semaine cette pauvre Vendée, et de l'écraser définitivement. . . . dans leurs dé-

pêches; si bien que c'était une stupéfaction étrange au sein de la Convention, quand on venait lui demander des hommes et de l'argent pour extirper ce *chancre rongeur*, suivant l'expression de l'un de ses orateurs les plus fougueux.

On ne saurait donc se fier à de pareils documents, et il faut à chaque pas en revenir aux traditions du pays. Au reste, ces traditions, quand elles sont toutes fraîches, et, pour ainsi dire, encore palpitantes, ne sont-elles pas l'écho fidèle et comme le dernier murmure des grandes actions du temps passé.

Parmi ces traditions, il en est qui s'imposent invinciblement à l'histoire, et pour n'en citer qu'une entre toutes, nous rappellerons celle qui nous montre les masses poussées par un instinct véritablement providentiel vers les chaumières comme vers les vieux manoirs, pour y trouver des chefs, souvent acclamés et portés malgré eux sur le pavois. Ce fait si remarquable, et qui a imprimé au grand mouvement populaire de la Vendée un caractère si particulier, personne n'en doute aujourd'hui, et pourtant, personne alors n'a songé à en dresser procès-verbal.

Il a fallu bien du temps, il est vrai, pour que la Révolution se résignât à convenir de cette vérité; mais comme elle a su se dédommager par ailleurs de cet aveu forcé!

Il y avait, dans l'esprit et la spontanéité de la grande guerre vendéenne, quelque chose qui gênait singulièrement la logique de la Révolution, si toutefois ses logiciens s'embarrassent de quelque chose. Elle avait proclamé bien haut que l'insurrection était le plus saint des devoirs, et voilà que tout à coup elle se trouve en face d'une levée de boucliers dirigée contre elle sans doute, mais qui n'en était pas moins aussi populaire qu'il en fut jamais.

Il y avait, dans cette conclusion inattendue donnée à ses principes, un enseignement dont elle ne tarda pas à redouter les conséquences. Un peuple tout entier versant jusqu'à la dernière goutte de son sang pour la défense de ses convictions politiques et religieuses, c'était un spectacle qui pouvait devenir dangereux; la France pouvait, dans un moment de retour à ses généreux instincts

d'autrefois, se prendre d'admiration pour la grandeur antique d'un pareil sacrifice. C'eût été d'un mauvais exemple ; c'était un scandale qu'il fallait faire cesser à tout prix.

Peu scrupuleuse de sa nature, et tenant à cette époque le sceptre de l'opinion publique, la Révolution résolut de calomnier ceux qu'elle avait vaincus avec tant de peine. Elle organisa une vaste conspiration contre le véritable caractère et contre les faits de cette mémorable guerre. Bientôt les Vendéens ne furent plus, d'après elle, que des brigands féroces et hébétés, menés par les nobles et les prêtres, de lâches assassins qui ne se battaient que derrière les buissons, et dont tous les exploits se bornaient à arrêter les diligences et à détrousser les voyageurs, quand ils ne les égorgaient pas.

Voilà, à peu près, le résumé des renseignements donnés par la Révolution aux générations nouvelles sur les événements de la Vendée ; et la preuve que c'était bien là un mot d'ordre convenu, c'est que ses historiens les plus graves et les plus éminents ont traité cette question avec la même hauteur de vues, le même sentiment des nobles et des grandes choses, et presque dans le même langage que les *gaudissarts* de la Restauration autour de leurs tables d'hôte.

Plus la calomnie était absurde, tranchons le mot, plus elle était bête, et plus elle avait de chances pour faire son chemin dans le demi-monde politique auquel elle s'adressait ; aussi l'effet ne fut-il pas manqué, et le temps n'est pas encore bien loin de nous, où il y avait une espèce de courage à se dire *Vendéen*.

C'est pour cela que nous regardons comme un devoir de rendre compte de toutes les publications qui parlent de la Vendée en termes sympathiques, ou tout au moins dans un langage convenable ; et c'est à ce titre que nous venons aujourd'hui dire un mot aux lecteurs de la *Revue* sur la nouvelle édition du livre de M. Eugène Loudun, intitulé : LA VENDÉE.

Ce livre n'est pas précisément une histoire de la guerre ; car le récit des événements y tient peu de place ; c'est plutôt un ensemble de considérations sur le pays, ses mœurs et ses usages qui ont

bien aussi leur intérêt. C'est dire assez que M. Loudun a tenu grand compte des traditions populaires dont nous avons pris la défense au début de cet article. Malheureusement cette œuvre porte avec elle un cachet de jeunesse dont l'auteur n'a pas pris soin d'effacer suffisamment les traces. On désirerait moins d'exubérance dans les descriptions et plus de sobriété dans le style, qui n'est pas toujours exempt de recherche et de prétention. Nous reprocherons à l'auteur ses longues dissertations philosophiques et morales, répandues un peu partout dans son ouvrage, et spécialement le chapitre premier de la deuxième partie, intitulé : *Les principes de la société nouvelle*. Il y a là plus de vingt pages qui nous semblent un véritable hors-d'œuvre, et qu'il fallait retrancher sans pitié dans l'intérêt du livre lui-même. Ce n'est pas que ces pages ne puissent avoir leur mérite, mais elles ne sont pas à leur place : *Non erat his locus*. Tout cela ressemble trop à une spéculation de librairie, à laquelle l'auteur n'a certainement pas songé ; mais, nous le répétons, il n'a pas eu le courage de corriger sévèrement l'enfant de sa jeunesse.

Nous ne chicanerons pas plus longtemps M. Loudun sur ce point ; nous avons hâte d'arriver à quelque chose de plus sérieux, et qui nous a été particulièrement sensible, en notre qualité d'habitant du Bas-Poitou.

Non-seulement l'auteur a confondu les deux marais de la Vendée, dont les principes politiques et religieux diffèrent si essentiellement ; mais à la page 370 de son livre, il a écrit cette phrase malheureuse : « Le Bas-Poitou n'est pas la vraie Vendée. » Ainsi, le pays de Charette, le pays qui l'un des premiers se dressa debout à l'ombre du drapeau blanc ; le pays qui, avec si peu de ressources, a tenu en échec pendant tout un hiver les forces dix fois supérieures de la république, acharnée contre lui ; ce pays-là n'est pas la vraie Vendée !... Nous protestons ! Oui ! nous protestons de toutes nos forces contre un pareil dénigrement, et nous dirons franchement à M. Eugène Loudun que se faire ainsi, après tant d'années, l'écho des misérables rivalités d'une autre époque,

cela n'est pas digne d'un écrivain qui veut être sérieux, et qui montre, sur tous les autres points, les intentions les plus bienveillantes et les plus pures. Nous n'avons point à faire ici l'histoire de Charette et de ses braves, elle est assez connue; mais nous ne pouvions laisser passer, sans la relever vivement, une assertion aussi injuste et aussi insultante pour nos excellentes populations du Bas-Poitou.

Après cela, faut-il condamner sans appel le livre de M. Loudun? Assurément non; il est fait dans un très-bon esprit; la peinture des mœurs est d'une vérité saisissante, et les descriptions qu'il nous donne de ce que nous appelons, chez nous, *le haut-pays*, en rend la physionomie avec une exactitude toute photographique; mais avec un coloris et une animation bien différents. C'est déjà un grand mérite à nos yeux, et, sous le bénéfice des observations que nous avons présentées plus haut, nous pensons que ce livre peut être lu avec fruit, parce qu'il donne une idée juste du caractère des habitants du Haut-Poitou, il assigne à la guerre ses véritables causes, et qu'enfin, il venge la Vendée des absurdes calomnies vomies contre elle par les séides et les souteneurs de la Révolution.

En un mot, si l'homme de goût trouve à blâmer dans l'ouvrage de M. Loudun, il peut offrir au moraliste et au simple curieux une lecture instructive et de précieux renseignements.

A. DE BREM.

VIE DE M. MESLÉ, CURÉ-DOYEN DE NOTRE-DAME DE RENNES, par M. C. des Prez de la Ville-Tual. — In-18. V^o Morel, Rennes.

Il n'y a pas encore six mois que le vénérable curé de Notre-Dame de Rennes rendait son âme à Dieu, emportant avec lui les regrets de toute une ville que, pendant plus d'un demi-siècle, il avait édifiée par sa parole et ses exemples.

Dans toute autre circonstance, il serait peut-être téméraire de rouvrir un tombeau à peine fermé, pour en remuer une

cencre encore tiède et prévenir le jugement tardif mais sévère de l'impartiale histoire. On le peut toujours quand ce tombeau renferme les restes d'un saint prêtre. En effet, il ne s'agit pas ici simplement d'un grand homme, dont les vertus, mêlées à d'inexplicables faiblesses, redoutent un éclat prématuré, et dont la mémoire souffrirait trop d'être livrée en pâture aux appétits dévorants de la jalousie que le temps seul désarme. Non, il s'agit d'un homme qui, encore enfant, dans les rudes travaux de la pauvreté ou les loisirs de la fortune, a entendu de ces voix mystérieuses qui parlent à l'oreille des âmes prédestinées et décident d'une vie tout entière; dont la jeunesse laborieuse a été un acheminement continu vers cet idéal entrevu, et qui, un jour, s'est couché sur les parvis du temple pour se relever prêtre de l'Eglise catholique, ministre de Dieu sur la terre, nouveau Christ, médecin de l'humanité, père des pauvres, consolateur de toutes les infortunes.

Ce n'est pas à dire qu'il soit inaccessible aux traits de la malignité, ou qu'après sa consécration il ne reste en lui rien d'infirme et d'humain. Mais l'envie, si elle attaque sa personne ou son œuvre, il la désarme à force d'amour et de zèle; il rachète la faiblesse naturelle par des sacrifices incessants, par l'immolation toujours douloureuse de son cœur.

Tel fut M. Meslé, dont une main pieuse vient d'écrire la vie, en laissant à la physionomie du saint pasteur ses deux principales qualités, sa simplicité antique et son air d'inépuisable bonté que personne n'a oublié. Car, s'il est vrai, comme le dit Bossuet, que dans la simplicité et la modestie il y a quelque chose de plus vénérable que dans les autres dons, il manquerait pourtant un rayon essentiel à la couronne du prêtre si son cœur restait froid devant les misères secrètes de l'âme et les tourments de la faim. *Ignem veni mittere super terram, et quid volo nisi accendantur*, disait le divin Maître, parlant surtout aux continuateurs de son œuvre ici-bas, dont le cœur doit être le foyer toujours allumé qui embrasera la terre.

Les malheureux sont là pour attester ce que fut cet ami, ce père, qui, non content de se dévouer et d'être pauvre comme eux et pour eux, affrontait encore toute sorte de refus et quelquefois le mépris, afin de diminuer leurs misères. Les riches se rappellent quelles saintes ruses savait employer son dévouement pour faire violence à leur générosité et grossir le trésor des aumônes. Son biographe nous donne le fac-simile d'une *carte de visite des pauvres*, qu'il ne manquait pas de joindre à la sienne. En haut de la carte on lisait : PAROISSE DE NOTRE-DAME DE RENNES, et au-dessous : « Le curé de Notre-Dame vous prie de contribuer, par votre offrande, à procurer du pain, du chauffage, des vêtements et le loyer aux pauvres de la paroisse, pendant l'hiver. »

Les âmes égarées, blessées, inquiètes, souffrant de ce mal invisible que la science humaine ne soupçonne même pas, bien loin de le guérir ; celles qui ont faim, et que ne rassasient ni l'ambition, ni les richesses, ni les vaines jouissances du monde ; ces âmes qui ont le privilège de l'approcher, de goûter le charme de ses entretiens et de se réchauffer à la flamme de son cœur, pourraient surtout nous dire ce que ce cœur contenait d'ardente charité, de zèle inépuisable et de tendre sollicitude pour toutes les douleurs humaines.

On l'entrevoit dans ces quelques pages de sa vie, écrites simplement, sans fracas, sans prétention, mais avec le respect et la piété d'une reconnaissance émue qui vient s'acquitter d'une dette. Ce n'est pas un monument définitif, après lequel on peut se reposer dans la satisfaction intime que tout a été dit : l'auteur lui-même, faisant appel au bienveillant concours de ceux qui ont connu M. Meslé, nous promet une seconde édition plus complète. En tout cas c'est une bonne œuvre, s'il est vrai, comme le croit un aimable philosophe, que Dieu mettra les belles pensées au rang des belles actions.

A. DE LA BREUÈRE.

POÈMES CIVIQUES, par M. Victor de Laprade, de l'Académie française, deuxième édition. — Paris, Didier. In-18 jésus de 404 p. 3 fr. 50.

Que les honorables éditeurs de M. Victor de Laprade nous permettent de le dire en toute sincérité, il est fâcheux que les *Poèmes civiques* n'aient pas été, dès le début, mis à la portée de toutes les bourses. Pourquoi, depuis le milieu de l'année dernière, où ce beau livre a paru, pourquoi n'était-il possible de se le procurer que dans le format in-octavo, solennel, j'en conviens, mais ayant l'inconvénient grave, pour la plupart des amateurs de poésie, de coûter plus de deux fois plus cher que le modeste et très-suffisant in-dix-huit ?

En ce temps où l'impôt ne fait que croître et s'arrondir, mieux eût valu, sans contredit, pour la renommée de l'auteur, et même pour le débit de l'ouvrage, que l'une et l'autre édition fussent mises en vente simultanément. Combien de braves lecteurs, peu favorisés des biens d'ici-bas, et du reste, tenant beaucoup moins à la dimension, à la forme du flacon, qu'à la suave essence qu'il renferme, se fussent empressés d'acquiescer ce noble livre, qui ne le connaissent pas encore, et cela par la seule faute du format ! Que ceux-là donc se procurent bien vite la rare jouissance du tête à tête avec une œuvre des plus vaillantes, des plus fortifiantes qu'ait produites notre époque affaissée.

Nous n'avons point à louer ce volume : notre livraison de juillet dernier en contient, sous le titre de : *La satire au XIX^e siècle*, une étude de M. Edmond Biré qui ne nous laisse plus rien à écrire sur ce sujet. « Les *Poèmes civiques*, a dit notre ami, resteront comme un des plus beaux livres qui aient honoré notre langue. »

Pour ceux qui ne l'ont pas encore feuilleté, et afin que ce prudent conseil de Joubert : « Evitez d'acheter un livre fermé » soit ici mis pour eux en pratique, nous reproduisons une courte pièce, où se peint toute l'âme de notre généreux et fier poète.

EMILE GRIMAUD.

N'espoir ne peur¹

Tu seras seul...

— Qu'importe !

— Qu'importe !

— Et tu mourras sans gloire, et l'oubli sombre

Couvrira, dès ce soir, ton nom et ton cercueil ;

Et les honnêtes gens ne prendront pas le deuil.

— Si j'ai servi leur cause et servi la justice,

Qu'importe que la nuit se lève et m'engloutisse....

Si je fus, tout un jour, au prix de mon bonheur,

Si je fus, chez ce peuple, une voix de l'honneur.

Ma conscience est là, debout, quand tout s'écroule,

Et je méprise en paix ce qu'adore la foule.

Soyons lent à nous rendre au parti le plus fort,

Le nombre et la raison sont rarement d'accord.

J'ai vu dans tous les temps, — et surtout dans le nôtre, —

Dans un camp la justice et la foule dans l'autre.

Je suis, d'instinct, pour l'homme à qui l'on crie à bas :

Toujours la multitude a choisi Barrabas.

Mais, cassant les arrêts de cet ignoble juge

L'histoire et l'avenir nous offrent un refuge.

La populace humaine aura son tour demain

Et viendra se briser contre l'esprit humain.

Qu'Athènes ait le vertige et que Socrate meure,

Vingt siècles renieront l'injustice d'une heure ;

L'avenir vengera l'éternelle raison,

Le juste aura son temple où l'on vit sa prison.

Pour assurer son jour à la lente justice,

Il suffit d'un témoin qui ne soit pas complice ;

Il suffit qu'un seul homme ait parlé franchement,

Et tout un siècle impur subit son châtement.

— Mais pour toi, pour tous ceux dont la mémoire est morte,

Vous êtes, sans retour, des vaincus...

— Et qu'importe !

N'avons-nous pas un juge autre part qu'ici-bas ?

Sans souci du vainqueur il pèse nos combats,

Tient compte aux oubliés d'un revers méritoire

Et rend une auréole aux damnés de l'histoire.

¹ Devise des Montalembert.

Donc, luttons fortement, de tout notre pouvoir,
Amis ! rien pour la gloire et tout pour le devoir.
N'espoir ne peur ! Il est d'une vertu parfaite
De livrer le combat quand sûre est la défaite,
D'aller son droit chemin, malgré l'onde et le vent :
C'est ainsi que l'on sert un peuple... en le bravant.

ŒUVRES MUSICALES RELIGIEUSES DE M. LE C^{te} FERNAND DE BOUILLÉ. — Quatre livraisons gr. in-8°. Nantes, chez l'éditeur, M^{lle} Schatz, en face la Salette, et chez tous les libraires catholiques et marchands de musique des principales villes de France. Prix : 4 fr. la livraison.

M^{lle} Schatz, professeur de musique, à Nantes, a eu une excellente pensée, en publiant les chants religieux composés par M. le C^{te} Fernand de Bouillé, « d'héroïque et pieuse mémoire ; » et à cette pensée ont aussitôt applaudi NN. SS. de Laval, de Vannes, de Bordeaux et de Nantes. Ce dernier prélat, dont l'approbation se lit en tête de l'ouvrage, a remercié l'éditeur dans des termes qui demandent à être cités : ils constituent la meilleure des recommandations.

Mademoiselle, je vous approuve de rééditer les œuvres religieuses de M. le C^{te} Fernand de Bouillé. Ces chants, inspirés par sa foi, ont été si souvent entendus avec plaisir dans nos églises ; ils m'ont particulièrement tant de fois charmé dans nos mois de Marie, que je pense qu'on en accueillera la publication avec bonheur. Tous les souvenirs solennels et glorieux qui se rattachent au nom de cet homme si généralement aimé dans notre ville, — nom qui maintenant appartient à l'histoire — semblent ajouter un caractère sacré aux productions de son génie. On acquitte une dette en perpétuant ce qui touche à sa mémoire.

Il vous appartenait plus qu'à tout autre, Mademoiselle, d'éditer — avec l'agrément de la famille — ces œuvres musicales, que vous avez si souvent exécutées, sous l'inspiration de ce noble maestro, si zélé pour son art, surtout lorsqu'il s'agissait d'embellir nos fêtes religieuses...

† FÉLIX, évêque de Nantes.

Les livraisons des *Œuvres musicales* se divisent ainsi : 1^o Motets latins au T.-S. Sacrement ; 2^o Motets latins à la T.-S. Vierge ;

3^e Cantiques au Très-Saint Sacrement; 4^e Cantiques à la T.-S. Vierge.

La première livraison est ornée d'un portrait de M. le C^{te} de Bouillé, sous lequel se voient ses armes, avec leur devise, qu'il n'a point fait mentir : *A vero bello Christi*.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que l'un de nos collaborateurs, le R. P. Dom Plaine, se propose de livrer prochainement au public une *Histoire du bienheureux Charles de Blois, duc de Bretagne*.

Cet ouvrage formera un volume in-8^o de 7 ou 800 pages. Composé sur des documents originaux, que l'auteur a recherchés avec le plus grand soin, il est appelé, dans la pensée de l'auteur, à répandre un grand jour sur l'époque la plus importante peut-être et la plus défigurée des annales de notre ancien Duché de Bretagne.

On peut souscrire, chez MM. Oudin, imprimeur-éditeur, à Poitiers; Morel, rue Nationale, 4, à Rennes; Palmé, rue de Grenelle-St-Germain, 25, à Paris, ou dans nos bureaux. On peut aussi écrire directement à l'auteur, à l'abbaye de Ligugé, près Poitiers. Le prix, pour les 500 premiers souscripteurs, est de 6 fr. Une fois ce chiffre atteint, il sera porté à 7 fr. 50. Le paiement ne sera exigible qu'après réception de l'ouvrage.

— Sous peu de jours, paraîtra le volume renfermant le Rapport de M. A. de la Borderie sur le *Camp de Conlie et l'Armée de Bretagne*. Il sera en vente, à Paris, chez MM. Plon, éditeurs, 8, rue Garancière, et chez tous les libraires de Bretagne et de l'Ouest. Prix : 3 fr.

CHRONIQUE

I

M^{re} de Léséleuc. — Marie-Thérèse de Bourbon.

Nous avons informé nos lecteurs, dans notre dernière chronique, d'une mort prématurée qui a enlevé à la Bretagne l'un de ses fils les plus dévoués et au diocèse d'Autun l'un de ses plus éminents prélats. Les lettres et les témoignages qui nous arrivent de tous côtés sur la carrière de M^{re} de Léséleuc, nous prouvent quelles solides amitiés ce cœur d'élite, animé d'une intelligence peu commune, avait su créer autour de lui, et nous engageant à ne pas tarder à retracer ici quelques traits de la physionomie générale d'une vie toute consacrée au service des âmes et de Dieu. Mais nous n'avons pas la prétention de composer une biographie complète : bien des documents nous manquent encore et nous savons qu'une oraison funèbre de l'évêque d'Autun se prépare en ce moment à Quimper; ce ne sera donc qu'une esquisse tracée à main levée, en attendant un pinceau plus sûr et plus exercé : nous espérons cependant que les nombreux amis de l'ancien chanoine de Quimper le reconnaîtront dans ce portrait fidèle.

Né le 30 juin 1814, à Saint-Pol-de-Léon, d'une ancienne famille de cet ancien évêché breton, aussi recommandable par la noblesse de son origine que par son attachement à la foi religieuse dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, Léopold-René de Léséleuc de Kerouara ne fut point d'abord destiné à l'état ecclésiastique. Après avoir commencé de sérieuses et brillantes études au petit séminaire de Saint-Pol, puis au collège des Jésuites de Sainte-Anne, il vint les achever à Brest, avec deux de ses frères, dont l'un est aujourd'hui médecin dans cette ville; et dès l'âge de dix-huit ans, il était déjà professeur dans l'institution qui l'avait accueilli après la fermeture du collège des Jésuites; mais le jeune professeur ne trouvant point sur ce premier théâtre un élément suffisant à l'activité de son esprit et à sa passion pour l'étude, vint bientôt à Paris, et se fit attacher, à Vaugirard, à la célèbre institution de l'abbé Poiloup, qui, plus tard, céda la place aux Pères Jésuites. Pendant plusieurs années, M. de Léséleuc, partageant son temps entre le professorat et l'étude du droit, qu'il poussa jusqu'au doctorat, eut une existence laborieuse, dont la

sévérité n'était distraite que par les charmes de la société de cette colonie bretonne qui, réunie dans un même amour de l'étude, a produit les La Villemarqué, les Courcy, les La Landelle, etc.

C'était au moment de la rénovation littéraire et des luttes du romantisme; la *jeune Bretagne*, comme on disait alors, soutenait dignement notre réputation provinciale en face des *jeune France*. Mêlé à ce grand mouvement littéraire, M. de Léséleuc, que plusieurs de ses anciens compagnons dépeignent vers cette époque comme un jeune homme de grand avenir, et « le plus charmant garçon du monde », en même temps que doué d'un caractère droit, ferme et chevaleresque, hésitait entre la carrière d'avocat et celle du haut professorat du droit qui l'attirait davantage; mais tout à coup, vers 1840, frappé d'un coup de la grâce, il partit pour Rome, dans le dessein d'étudier la théologie et d'entrer dans les ordres. Il y fit en effet toutes ses études théologiques, et c'est là, dit un biographe, en face des grands spectacles de la capitale du monde chrétien, « qu'il devint un prêtre vraiment supérieur par la forte trempe du caractère, l'énergie des convictions, la fermeté des principes, la solidité de la vertu et l'austère simplicité de la vie ». Il fut ordonné prêtre dans l'église de Saint-Jean-de-Latran.

Je l'ai retrouvé prêtre à Naples en 1845, nous écrit un de ses plus chers amis, dont nous regrettons de ne pouvoir, à cause de ses détails trop intimes, citer toute la lettre, modèle de verve et de franchise toute bretonne. « J'ai visité avec lui Capri et Isehia. Il était plein de zèle, d'ardeur et de sève sacerdotale. Il a tout rêvé, les ordres religieux, les missions, les fondations, etc. Son amour obstiné de la famille et de la Bretagne l'a malheureusement empêché de produire en proportion de son mérite. Il a espéré tout concilier en rentrant dans le diocèse de Quimper, rêvant d'y devenir une espèce d'apôtre comme le Père Maunoir ou Michel Le Nobletz... »

Il revint en effet dans sa chère Bretagne vers 1848, et après un court séjour dans le diocèse de Saint-Brieuc, qu'il quitta comme chanoine honoraire, il fut nommé professeur au grand séminaire de Quimper, et bientôt curé de Plougonven, au canton de Plouigneau, dans l'arrondissement de Morlaix, où, pendant plusieurs années, il vécut en véritable apôtre, évangélisant les paysans et cherchant surtout à extirper de ces régions le malheureux vice de l'ivrognerie, qui s'y trouve si profondément enraciné. Entre temps, il faisait de courtes apparitions à Quimper, et ce fut dans l'un de ces voyages, en 1855, qu'il prononça la belle oraison funèbre de M^{sr} Graveran, évêque du diocèse, en présence de son compatriote M^{sr} de Goësbriant, évêque de Burlington, en Amérique. Cette oraison funèbre révélait un orateur de premier ordre, dont l'éloquence partait surtout du cœur: *Pectus est quod disertum facit*. Elle frappa tellement le nouvel

évêque, M^{sr} Sergent, que le curé de Plougonven fut immédiatement nommé chanoine titulaire de la cathédrale, et, peu après, vicaire général honoraire.

« Là, pendant une période de dix-sept ans, il vécut d'une vie entièrement consacrée à l'étude, à la prédication, à la direction des communautés et des âmes, trouvant, dans ses touchantes affections de famille, dans les nobles et saintes amitiés que ses qualités aimables autant qu'éminentes lui attiraient de toute part, dans l'estime et la confiance d'un clergé dont il était un des modèles et un des guides les plus aimés, la satisfaction de ses désirs, la première et la plus douce récompense humaine de ses vertus... » Plusieurs fois, et à son insu, des amis influents sollicitèrent pour lui, pendant cet intervalle, sa nomination à un évêché, où, jeune, il aurait pu rendre d'éclatants services; mais son opposition connue à la politique impériale fit toujours échouer ces démarches, ainsi que celles qui furent tentées pour le porter à la députation du Corps législatif. Il a fallu M. Jules Simon, pour aller le chercher au fond de son diocèse, à la demande formelle de Rome et du nonce M^{gr} Chigi, nous écrit l'un de ses amis, qui fait de lui ce portrait: « C'était un cœur très-chaud et très-dévoué, prêt à tous les sacrifices; une âme élevée, un vrai gentilhomme sous la robe d'un vrai prêtre: fier, trop fier peut-être, sans fortune, avec des charges de famille, très-désintéressé: le peu dont il a vécu pendant trente ans, sans se plaindre et sans rien demander, étonnerait les gens. Il était très-bon, très-pieux, très-droit, très-loyal, très-amical, très-instruit, pouvant converser, confesser et presque prêcher en six langues, breton, français, anglais, italien, latin, grec,... entendant l'allemand, docteur en théologie romaine et docteur en droit... et tout cela, sauf quelques mois d'épiscopat, pour vieillir obscurément chanoine à Quimper, se montrant peu, et disant sa messe dans l'oratoire de sa vieille mère sourde, et pour elle... » — « C'était un caractère droit, ferme, plein d'aménité et d'une bienveillance éclairée, écrit un autre ami; son indulgence était évangélique, son esprit charitable sans bornes. Ses manières étaient remplies de charme, sa parole onctueuse et éloquente. Son courage personnel était fort grand, et c'était bien là un de ces grands évêques qui ont honoré les premiers temps de l'Eglise chrétienne. »

En 1866, il publia une traduction d'un livre italien sur le Nouveau Testament, intitulé: *Les Évangélistes unis*. (Paris, Lecoffre, 2 vol. in-8°), ouvrage composé par M^{sr} Mastai Feretti, évêque de Pesaro et oncle de S. S. Pie IX. M. de Léséleuc tenait le livre du pape lui-même,

et c'est probablement au souvenir de cette traduction qu'il a dû son élévation à l'épiscopat. A la mort de M^r Sergent, il avait été élu par le chapitre proyciaire capitulaire du diocèse, et le nouvel évêque, M^r Nouvel, le nomma l'un de ses vicaires généraux avec un autre apôtre, M. l'abbé de Marhallac'h, qui a quitté son siège de l'Assemblée nationale pour achever son œuvre d'évangélisation des Glénant. Ces deux belles âmes étaient bien faites pour s'entendre.

Enfin, par un décret du 1^{er} août 1872, M. de Léséleuc fut nommé évêque d'Autun, Châlons et Mâcon. Préconisé par le Saint-Père, le 23 décembre suivant, et sacré à Quimper, le 16 février 1873, il prit possession de son siège le 23 du même mois, et fut admirablement accueilli à Autun, où la renommée de ses éminentes vertus l'avait précédé; et, pendant les dix mois de son épiscopat, quel bien n'a-t-il pas fait dans son nouveau diocèse! Hélas! il était trop tard: sa santé altérée était déjà gravement compromise, et cependant, malgré ses souffrances intimes, « nous l'avons vu, disent ses vicaires capitulaires, se mettre à l'œuvre et y persévérer jusqu'à la fin, avec un invincible courage. Nous l'avons vu travaillant nuit et jour à acquérir cette connaissance des lieux, des affaires, des personnes, absolument nécessaire à un évêque pour accomplir le bien. Nous l'avons vu s'occupant de tous les détails de l'administration, avec cette maturité de jugement, cette promptitude de conception, cette sûreté de doctrine, cette prudence jointe à cette fermeté qui révèlent une intelligence supérieure. Nous l'avons vu parcourir une partie de son vaste diocèse, dans une première visite pastorale, se multipliant pour accomplir tous les nombreux devoirs de cette importante fonction; aimant surtout à catéchiser les enfants de la confirmation et le faisant avec la familiarité d'un père et la profondeur de science d'un docteur. Nous l'avons vu visitant nos établissements de charité, nos communautés religieuses, laissant partout après lui le parfum de sa noble parole et de sa condescendante bonté. Nous l'avons vu présider aux fêtes de famille de nos séminaires avec une ouverture de cœur qui paraissait sur son visage et montrait assez quelle satisfaction il éprouvait de se trouver avec ces enfants bien-aimés et ces jeunes lévites, espérance les uns et les autres de la société et du sacerdoce. Nous l'avons vu animer par sa présence et sa piété profonde les exercices de la retraite ecclésiastique et réchauffer par sa vibrante parole, dans le cœur de ses prêtres, la flamme de ce double amour dont il vivait lui-même, l'amour de Dieu et l'amour de son cher diocèse. »

Est-il besoin d'ajouter que c'est lui qui a organisé ces magnifiques pèlerinages de Paray-le-Monial, qui ont rendu désormais célèbre à jamais son diocèse, et ont mérité à M^r de Léséleuc le beau nom d'Évêque du

Sacré-Cœur? Sa mort a été un coup de foudre: une névralgie intense de la tête, sorte d'attaque d'apoplexie, l'a enlevé subitement, le mois dernier, à son diocèse et à ses nombreux amis. Sa mort et les cérémonies de ses obsèques ont été racontées alors par tous les journaux; nous n'y reviendrons point; nous nous contenterons de dire que M^r de Léséleuc a laissé dans le diocèse d'Autun la mémoire d'un grand évêque, et il en était un. M^r Paulinier, évêque de Grenoble, qui a prononcé son oraison funèbre à Autun, après avoir signalé la vivacité de sa piété, la profondeur de sa science, l'élévation de son esprit, son zèle pour l'Église, son filial attachement pour le Saint-Père, la résolution et la loyauté toute bretonne de son caractère, l'étendue de son abnégation et de son dévouement aux devoirs de sa charge, a cité de lui cette réponse caractéristique à l'un des prêtres de son entourage, qui l'invitait à prendre quelque distraction: « Cette heure de distraction n'est pas dans mon règlement. »

De tels hommes sont l'honneur de l'Église et de leur pays. Ils consolent les chrétiens de la vue de tant de courages abattus, de tant de caractères énervés. Courage, Bretons! Il y a encore parmi vous de nobles âmes et des cœurs dévoués!

— Au moment de clore cette chronique, nous apprenons la mort de S. M. la reine douairière d'Espagne, Marie-Thérèse de Bourbon et Bragance, princesse de Beira, veuve de Charles V, décédée à Trieste, le 17 de ce mois, dans sa quatre-vingt-unième année.

Fille aînée du roi de Portugal Jean VI, elle naquit le 26 avril 1793. Le 4 novembre 1811, elle épousa l'Infant Don Pedro, dont elle eut l'Infant Don Sébastien-G.-M. de Bourbon. Veuve en 1812, elle se remaria, le 20 octobre 1838, à Charles V, veuf lui-même de l'Infante Marie-Françoise d'Assise, sœur de la princesse de Beira.

D'une rare beauté, d'un esprit cultivé, d'un caractère énergique, cette princesse, destinée à briller sur le trône, et qui, pendant quelques années, fit le charme de la cour de Madrid, eut une vie abreuvée d'amertumes, attristée par les douleurs d'un exil de près de quarante ans.

Entourée d'une famille nombreuse et dévouée, la mort frappa son mari d'abord, puis, en quelques heures, le comte de Montemolin, sa femme, l'Infant Don Ferdinand, et le vide se fit autour d'elle, créant un pénible isolement pour sa vieillesse.

Quelle majesté, quel regard digne et bienveillant, quelle grandeur et quel air de bonté empreint sur toute la personne de la royale exilée, lorsqu'elle recevait, dans ce salon si modeste, — tranchons le mot, si pauvre, — de son appartement, situé au second étage du n^o 1029, rue du Lazzaretto-Vecchio!... Quel profond respect, quelle immense sym-

pathie commande le malheur, aussi noblement, aussi chrétiennement porté !

L'illustre descendante du prince français Henry de Bourgogne, comte de Portugal, en 1095, joignant à la haute antiquité de sa famille souveraine les noms de Bragance et Bourbon, n'avait pour vivre qu'une pension léguée par Madame la duchesse d'Angoulême, cette noble fille de France, sœur de la princesse de Beira par le malheur.

Une seule pensée, dans ses longues heures de souffrances morales, dans ses cruelles et continuelles épreuves, soutenait l'âme de la veuve de Charles V : le désir de revoir sa patrie, l'espoir de mourir sur la terre d'Espagne. Son vœu le plus ardent n'a pas été exaucé.

Espérons que Dieu, dans sa miséricorde infinie, en échange de ce diadème d'Infante et de Reine, bien certainement éclipsé par la brillante auréole de ses vertus, de sa piété, de sa touchante résignation, daignera lui accorder la couronne d'immortalité qu'il réserve aux déshérités de la terre devenus ses élus. A cette pieuse princesse, en effet, s'applique la devise d'Henri III, qui, faisant allusion aux couronnes de Pologne et de France qu'il avait portées ici-bas, les surmontait d'une troisième, avec la légende : *Manet ultima celo*.

LOUIS DE KERJEAN.

II

Funérailles de M^r Baillès, ancien évêque de Luçon.

Le 4 février 1856, M^r Baillès, évêque de Luçon, envoyait à Pie IX la démission de son siège, parce qu'il croyait apaiser par ce sacrifice la tourmente suscitée, à son occasion, autour du trône pontifical. Aussitôt, mettant en pratique cette parole que je trouve en ses œuvres : « Rien n'est grand, rien n'est méritoire dans un évêque, comme la disposition à tout sacrifier sans réserve à la paix de l'Eglise », il partit pour Rome, « non pas afin de plaider en faveur du maintien d'une dignité qui accable la faiblesse humaine », puisque la démission était donnée, mais pour demeurer à la disposition du Souverain Pontife, et vivre dans la Ville Éternelle, « d'une manière digne du peuple dont il avait été le pasteur, et du ministère sacré qu'il avait exercé pendant dix ans ».

A Rome, M^r Baillès donna toujours le plus haut exemple de piété et de travail ; il était pieux et savant, *pius et doctus*, disait-on de lui.

Il devint consultant de la sacrée congrégation de l'*Index*, dont il vengea le caractère et la conduite dans un livre savant publié en France. Mais s'il avait voulu passer les jours de son exil à Rome, près du Père commun des fidèles, sa volonté fut toujours que son corps reposât en Vendée, dans le caveau de la cathédrale de Luçon, parmi les fidèles Vendéens qu'il avait

aimés comme ses enfants. Ce vœu s'accomplit aujourd'hui ; et le 20 janvier 1874, son corps, ramené de Rome par M^r Gallot, cet ami dévoué qui l'avait suivi partout, et ne l'a pas abandonné pendant dix-huit ans, arrivait à Luçon.

Toute la ville, un grand nombre de prêtres, le grand séminaire, le chapitre, les écoles, le collège communal, les élèves de l'institution Richelieu, fondée par les soins et le zèle de M^r Baillès, s'étaient avancés jusqu'à la gare. Le cercueil fut placé sur un corbillard, dont les cordons étaient tenus par MM. Gaudineau, maire de Luçon, le comte de Saint-Laurent, Alfred de Chasteigner, et le président de la Société de Saint-Vincent-de-Paul¹, et porté à la cathédrale au son triste des cloches, pendant que le peuple et les musiciens des collèges alternaient les chants de l'Eglise et les marches funèbres.

Les funérailles ont eu lieu le lendemain 21 janvier, avec toute la pompe prescrite. NN. SS. les évêques de Poitiers, La Rochelle et Nantes, M^r de Lespinay, protonotaire apostolique et ancien vicaire-général de M^r Baillès, assistaient à la cérémonie. Tous les fidèles qui avaient, la veille, suivi le corps de la gare à la chapelle ardente, la plus grande partie du clergé du diocèse, le préfet de la Vendée, le sous-préfet des Sables, le maire de Luçon, ses adjoints, le juge de paix, le corps des pompiers de Luçon, et une foule nombreuse de fidèles accourus de toutes les paroisses de la Vendée, avaient voulu apporter à notre ancien évêque, mort en exil, ce tribut d'hommages, de vénération et de piété filiale.

Ainsi que le rappelait M^r de Luçon dans l'oraison funèbre éloquentة qu'il a prononcée après la messe, célébrée par Sa Grandeur, tous ces chrétiens pieux, émus et recueillis qui sont venus faire cortège à leur ancien évêque, cette procession à travers la ville, tout cela ne rappelle-t-il pas les funérailles de saint Jean Chrysostome ? Celui-ci avait été frappé, parce qu'il avait aussi défendu avec énergie, courage et fermeté, les droits de Dieu. Envoyé en exil, il y était mort ; et, lorsque, plus tard, on ramena son corps à Constantinople, où il fut reçu, comme ici, par son successeur, la population entière se précipita au-devant de ses restes vénérés, et ses funérailles furent une sorte de triomphe.

C'était à M^r de Luçon, qui avait connu les œuvres entreprises par M^r Baillès, et les avait continuées et développées ; qui avait senti tout ce qu'il y a de chaud, de dévoué, de pieux, mais aussi quelquefois d'un peu vif dans le cœur vendéen, qu'il appartenait de prononcer dans ce diocèse l'oraison funèbre du saint prélat, qui avait été véritablement dévoré du zèle de la maison de Dieu.

¹ A ce titre, sous lequel se cache modestement M. Alfred Biré, nous ajouterons celui de président du Comité des cercles catholiques en Vendée. (Note de la Rédaction.)

En abandonnant son diocèse, M^r Baillès avait dit : « On se voit déchargé plus volontiers encore de ce fardeau, lorsqu'on s'est appliqués à le porter, comme le veut l'apôtre, d'une manière *irrépréhensible* ; » et voici que M^r Collet, pour rendre témoignage à son prédécesseur, énumère les œuvres qu'un zèle ardent pour le salut des âmes avait poussé M^r Baillès à établir dans son diocèse : le Carmel, auquel une solitude avait été préparée à Luçon près de la cathédrale ; l'institution Richelieu, entreprise dans la ville épiscopale, avec une pieuse témérité, et qui, avec l'aide de Dieu, et l'habile direction des Pères Eudistes, promet au diocèse des catholiques, des hommes et des patriotes ; la brillante sonnerie placée, sur l'initiative du pieux évêque, dans le clocher de la cathédrale ; et ces nombreuses associations de piété qu'il avait fondées, encouragées, soutenues dans toutes les paroisses, et qui seront la couronne étincelante de son épiscopat.

Le souvenir de M^r Baillès était vivant et populaire dans le diocèse ; aussi est-on venu des points les plus éloignés, pour assister à ses funérailles. On se rappelait ses visites pastorales, souvent faites à pied, dans lesquelles il montrait tant de sollicitude et d'amour ; sa piété fervente, ses vertus mâles et austères, ses prières continues, ses mortifications multipliées.

M^r Collet devait aussi parler de « cette application continuelle de l'évêque à faire observer ce que les constitutions apostoliques et les saints canons ont réglé avec tant de détails et d'une manière si salutaire, touchant la vie et la sainteté des mœurs des clercs », car M^r Baillès avait toujours eu devant les yeux cette recommandation du concile de Trente ; il l'a fait avec l'autorité d'un évêque et le cœur d'un père.

M^r Baillès se souvenait sans cesse de cette parole : « Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait » ; et il travaillait avec ardeur et une persévérance infatigable à augmenter ses vertus. Il voulait aussi, comme saint Charles Borromée, que tous s'appliquassent également à obtenir cette perfection, en suivant les règles de la discipline ecclésiastique établies dans ce but.

M^r Collet s'est ému, et son cœur s'épanchait en traçant cet édifiant portrait de son vénéré prédécesseur, en énumérant les pieux exemples qu'il a laissés, en montrant les efforts de ce zèle dont il était vraiment consumé.

C'est avec des larmes et des sanglots dans la voix qu'il a rappelé cette triste date du 21 janvier ; elle nous réunissait autour du corps d'un saint, mort persécuté, et c'était aussi l'anniversaire du plus grand crime de la France, la mort de Louis XVI, qui pèse encore sur nous. Espérons que le sang du roi-martyr rachètera le peuple qu'il aimait, et sauvera la patrie française.

M^r Colet a terminé son oraison funèbre en nous montrant les mêmes cérémonies, les mêmes prières, la même solennité entourant sa propre tombe. Si notre pieux évêque, dans sa grande humilité, s'effrayait des jugements de Dieu sur son fructueux épiscopat, nous tous, qui admirons sa piété, connaissons sa sollicitude pastorale, son amour de la discipline et des règles ecclésiastiques, son zèle et sa charité inépuisables pour les œuvres, nous dirions : Celui qui prononcera l'éloge funèbre du vénéré prélat qui, dans ce jour de deuil, nous parle de sa propre mort, redira les mêmes louanges, parce qu'il aura rencontré les mêmes vertus.

ALFRED BIRÉ.

Nous compléterons les précieux détails qu'on vient de lire par quelques renseignements, qui émanent d'une autre source également bien informée.

Le deuil était conduit par M^r Gallot, par M. Guibert, curé de l'Hermenault, ancien secrétaire de M^r Baillès, et par M. Edouard Malleville, neveu du prélat défunt, et curé dans le diocèse de La Rochelle.

A la cérémonie du 21, assistaient les chanoines titulaires et honoraires, les archiprêtres, les supérieurs des séminaires, beaucoup de doyens, de curés et les représentants de toutes les congrégations du diocèse. On peut évaluer à près de 400 le nombre des prêtres présents.

Le chant, les faux-bourbons, le *Dies iræ*, ont été très-bien exécutés, sous la direction de M. Bourbon, chanoine.

Les cinq absoutes ont été faites, la première par M^r Pie, évêque de Poitiers, la deuxième par M^r de La Rochelle, la troisième par M^r de Nantes, la quatrième par M^r de Lespinay, la cinquième par M^r de Luçon.

Durant ces deux jours, la tenue de la population a été admirable d'ordre et de recueillement.

Sans doute que les circonstances le commandaient par elles-mêmes ; néanmoins il faut en faire remonter le plus grand mérite aux soins vigilants et habiles des deux organisateurs de ces cérémonies : M. Simon, chanoine, vicaire-général, et M. Charpentier, chanoine, archiprêtre de Luçon.

— Le dimanche 11 janvier, a eu lieu la séance annuelle de la Société industrielle de Nantes. M. Hippolyte Thibaud-Nicollière, qui la présidait, y a prononcé un remarquable discours sur le *devoir du courage*.

— Un premier Cercle catholique d'Ouvriers a été inauguré à Nantes et béni par M^r l'évêque, le dimanche 18 janvier.

— Le très-honoré Frère Philippe, supérieur général de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes est mort à Paris, le 7 janvier, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, après soixante-cinq ans de vie religieuse et trente-six de généralat.

Partout sont célébrés des services pour cette grande et sainte âme. La Bretagne ne reste pas en arrière : à Lorient, le 16, M. l'abbé Schliebosch prononçait son oraison funèbre, et le samedi, 24, notre cathédrale se remplissait d'une foule nombreuse, accourue, à l'appel de M^r Fournier, pour rendre un public hommage à la mémoire de ce véritable ami de son pays et de l'humanité.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDEENNE

ANGÉLIQUE DE ROCHEVILLE. Épisode des guerres de la Vendée; par Sigismond Grand. In-12, 80 p. — Chambon, imp. Desbizet.

ESSAI SUR LES RAPPORTS DU BEAU ET DE LA POÉSIE AVEC LE VRAI. Thèse présentée à la Faculté des Lettres de Rennes, par l'abbé J^b.-M^e Orhand. — Lorient, imp. centrale Eug. Grouhel. In-4^e, 72 pp.

ESSAI SUR L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE L'ARMORIQUE. BRETAGNE; par le docteur Halléguen. In-8^e, 56 p. — Châteaulin, imp. et lib. Amelot.

FRATRICIDE (LE), OU GILLES DE BRETAGNE, chronique du XV^e siècle; par le vicomte Walsh. Nouvelle édition, revue et corrigée. 2 vol. in-18 jésus, 616 p. — Paris, lib. A. Rigaud. 4 fr.

GÉNÉRAL (LE) DE LAMORICIERE, sa vie militaire, politique et religieuse; par E. Keller, député du Haut-Rhin. Avec 3 cartes, autographe et portrait. 2 vol. in-8^e, 896 p. — Paris, imp. et lib. Dumaine; lib. Poussielgue frères. 13 fr.

HISTOIRE NATURELLE DU MORBIHAN. ZOOLOGIE. Catalogue raisonné des lépidoptères observés dans le département du Morbihan; par M. W. J. Griffith, conservateur adjoint du musée d'histoire naturelle de la Société polymathique du Morbihan. In-8^e, 62 p. — Vannes, imp. Galles.

LE GALL (LE R. P.), de la compagnie de Jésus, d'après sa correspondance et les témoignages de ses amis. In-8^e, 240 p. et portr. — Brest, imp. Lefournier aîné.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST. Tomes 34 et 36. Années 1869 et 1872. In-8^e, 4078 p. et 2 pl. — Poitiers, imp. Dupré; Paris, lib. Derache.

ORAISON FUNÈBRE DE M. HILAIRE COLLET, RECTEUR D'AUGAN, prononcée dans l'église d'Augan, le 14 janvier 1873; par M^r Hillion, chanoine d'honneur de Vannes. In-8^e, 12 p. — Vannes, imp. Galles.

VIOLONEUX (LE) DE LA SAPINIÈRE, par M^{me} Colomb. Ouvrage illustré de 85 vignettes, par Adrien Marie. Un beau vol. in-8^e. — Paris, Hachette.
Broché. 5 fr.
Cartonné. 8

LE CORRESPONDANT

N^o du 25 décembre 1873. — La persécution religieuse en Prusse. (L'abbé Lesmayoux.) — II. Les périls de mer, I. (Alfred de Courcy). — III. Fonctionnaires et boyards. (Prince J. Lubomirski.) — IV. Les Mirabeau. XIII. M^{me} de Pailly. (Louis de Loménie, de l'Acad. fr.) — V. La loi électorale (J. Paixhans). — VI. Les œuvres et les hommes, courrier du théâtre, de la littérature et des arts. (Victor Fournel). — VII. Livres d'étrennes. (P. Douhaire). — VIII. Mélanges. — IX. Quinzaine politique. (Auguste Boucher).

N^o du 10 janvier 1874. — I. Les continuateurs de M. de Tocqueville. (René Lavollée.) — II. Prosper Mérimée. (A. de Pontmartin.) — III. La loi électorale, II. (J. Paixhans). — IV. Fonctionnaires et boyards (suite). (Prince J. Lubomirski.) — V. Les dernières années de Manzoni. (Antoine de Latour). — VI. Scènes de la vie anglaise pendant la guerre de 1870 (fin). (Georges de Prieux). — VII. Mélanges. — VIII. Quinzaine politique. (Aug. Boucher.)

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

La *Revue de Bretagne et de Vendée* paraît le 25 de chaque mois, par livraisons de 80 ou 88 pages, format in-8°.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Hors Nantes... 15 fr. par an. || Pour Nantes... 12 fr. par an

ON SOUSCRIT A LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE CHEZ

A Nantes.. Au bureau de la Revue, pl. du Commerce, 4.	A Brest.... LEFOURNIER.
A Paris.... DUMOULIN, libraire, quai des Grands-Augustins, 13.	A Lorient... CHARLES.
A. AUBRY, rue Séguier, 16.	A Fontenay. FILLON.
A Rennes... VERDIER.	A Luçon... ANTIGNY.
PLIHON.	A Vitré.... GUAYS.
FOUGERAY.	A Morlaix.. LE LÉDAN.
DENIEL.	A Lannion.. LE GOFFIC.
A Vannes.. GALLES.	A Dinan.... HUART.
A St-Brieuc. PRUD'HOMME.	A Redon... DUBOIS.
A Quimperlé. TH. CLAIRET.	A St-Malo.. CONI.
	A Tréguier.. LE FLEM.
	A Fougères. BREHIER.

Nantes, imp. de Vincent Forest et Emile Grimand, place du Commerce, 4.